

.b 2631222(F)

doc  
CA1  
EA  
94C16  
FRE

# Nations Unies Guide de référence canadien



Canada

NON - CIRCULATING /  
CONSULTEUR SUR PLACE

# Nations Unies Guide de référence canadien



Dept. of External Affairs  
Min. des Affaires étrangères  
DEC 19 1974

RESEARCH DOCUMENTS LIBRARY  
BIBLIOTHÈQUE DOCUMENTAIRE



Ministère des Affaires étrangères  
et du Commerce international

Department of Foreign Affairs  
and International Trade



43-269-101  
43-269-43

Vous pouvez obtenir gratuitement des copies de *Nations Unies - Guide de référence canadien*  
au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Info Centre,  
125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2,  
ou en composant (sans frais) le 1-800-267-8376.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada, octobre 1994

No de cat. E2-145/1994

ISBN 0-662-99548-1

This publication is also available in English.



Mot d'introduction du ministre des Affaires étrangères .....	i
--	---

### **Voici les Nations Unies**

Les Nations Unies — Souvenirs du temps passé .....	3
par William H. Barton	
Les organes de l'ONU .....	5

### **Questions d'actualité**

L'environnement .....	11
Le désarmement .....	15
Le commerce international.....	21
Le maintien de la paix .....	25
Le droit international .....	31
Les droits de la personne .....	35

### **L'ONU à l'œuvre**

Le Conseil économique et social .....	41
Autres programmes des Nations Unies.....	45
Les institutions spécialisées .....	51
Bibliographie choisie .....	59

### **Annexes**

Le système des Nations Unies.....	8
Journées, semaines, décennies et années déclarées par les Nations Unies.....	14
Préambule de la Charte des Nations Unies .....	20
Opérations canadiennes de maintien de la paix en cours et opérations connexes .....	29
Missions canadiennes auprès des Nations Unies .....	20
États membres de l'Organisation des Nations Unies.....	34

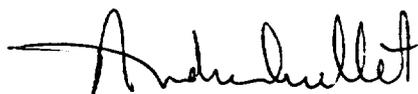
## *Table des matières*

## Mot d'introduction du ministre des Affaires étrangères

Il y a cinquante ans, la Seconde Guerre mondiale touchait à sa fin. Réunis à San Francisco, les pays alliés fondaient l'Organisation des Nations Unies et lui donnaient pour mandat de promouvoir la paix et la sécurité dans le monde et de favoriser le progrès de l'humanité. Le Canada figurait parmi ces pays. Présent dès la première heure, il a été un membre actif et important de l'ONU au cours de son premier demi-siècle d'existence. On a dit de notre pays et de sa politique étrangère qu'ils ne se montrent nulle part plus efficaces qu'aux Nations Unies. C'est un fait que le Canada et les Canadiens ont joué un rôle influent et souvent décisif aux heures les plus cruciales de l'histoire de l'ONU. Notre contribution la plus célèbre aura été la conception par Lester B. Pearson, en 1956, de la première mission de maintien de la paix. Depuis, les Canadiens ont participé à presque toutes les opérations de maintien de la paix dans le monde, sans compter le grand nombre de nos concitoyens qui, loin des feux de l'actualité, veillent à la mise en œuvre des diverses déclarations et conventions et assurent au jour le jour les activités qui permettent à l'ONU d'améliorer le sort de l'humanité.

C'est pour marquer le cinquantenaire des Nations Unies que nous avons mis au point ce guide de référence. Nous voulons ainsi mieux faire connaître les travaux de l'ONU, de même que les contributions les plus notables du Canada. Le guide donne une idée de nos objectifs aux Nations Unies, tant dans l'immédiat que pour l'avenir, ainsi qu'un aperçu du mode de fonctionnement de cette vaste organisation. Mais il fait bien plus que cela. Il témoigne en effet de l'intérêt que nous, Canadiens, portons à l'ONU, et de notre désir de la voir poursuivre son rôle de tribune internationale pour la discussion des grandes questions telles que l'environnement, les droits de la personne, le désarmement et le maintien de la paix.

J'espère que ce guide saura apprendre à nos jeunes l'importance des travaux effectués par les Nations Unies. L'esprit de coopération qui a présidé à la naissance de l'ONU, et que les Canadiens ont perpétué par leurs activités au sein de l'organisation, ne pourra se maintenir et s'intensifier que si nous comprenons bien tous les aspects de cette dernière.



André Ouellet

*Première section*

**Voici  
les Nations Unies**

Il y a trente ans, à l'occasion du vingtième anniversaire de la fondation des Nations Unies, le ministère des Affaires extérieures publiait une étude du rôle du Canada à l'ONU de 1945 à 1965, intitulée *We, the Peoples...* Ce document devait servir de base au débat public qui avait lieu à cette époque-là pour déterminer comment nous pourrions contribuer à améliorer cette organisation. En ma qualité d'ancien onusien, je suis heureux que le ministère, sous sa nouvelle désignation d'Affaires étrangères et Commerce international, ait décidé, au moment où nous nous préparons à affronter les défis qui nous attendent au XXI<sup>e</sup> siècle, de publier un autre livre qui raconte l'histoire de la participation du Canada à l'ONU.

Cet ouvrage doit, bien sûr, s'intéresser principalement au présent et à l'avenir, mais son contenu est en grande partie fonction du passé, un passé dont les Canadiens sont en droit d'être fiers. C'est un honneur pour moi de participer à sa rédaction en évoquant mes souvenirs.

J'ai commencé à participer aux travaux de l'ONU en 1955, époque où j'étais chargé du dossier des négociations en vue de créer l'Agence internationale de l'énergie atomique. L'ONU n'avait que dix ans d'existence et la plupart des personnalités qui avaient présidé à sa fondation jouaient encore un rôle de premier plan sur la scène internationale. Quand je repense à cette époque et aux années qui se sont écoulées jusqu'en 1980, date à laquelle j'ai cessé d'exercer les fonctions d'ambassadeur à l'ONU et où je suis rentré au Canada pour prendre ma retraite, ce sont d'ailleurs les gens plutôt que les événements qui me reviennent en mémoire. C'est bien ainsi, car ce sont ces hommes et ces femmes qui ont dirigé la marche des événements, qui ont incarné l'histoire de notre pays.

Tout le monde connaît la contribution de Mike Pearson [les amis et collègues de Lester B. Pearson l'appelaient souvent Mike] à l'origine des opérations de maintien de la paix de l'ONU, mais ce n'est là qu'un épisode parmi d'autres dans la longue suite des actions prises par le Canada pour concrétiser les objectifs de la Charte des Nations Unies.

En plus de jouer un rôle actif lorsque M. Pearson était aux commandes, j'ai aussi travaillé sous sept ministres des Affaires extérieures, soit Sidney Smith, Howard Green, Paul Martin, Mitchell Sharp, Don Jamieson, Flora MacDonald et Allan MacEachen. M. Smith étant entré en fonction alors que j'étais affecté à Vienne, je n'ai pas eu l'occasion de travailler personnellement avec lui car il est décédé avant que je ne rentre au Canada. Toutefois, j'ai collaboré avec tous les autres ministres et je peux affirmer que, sans exception, ils ont fermement appuyé l'Organisation des Nations Unies. Je peux aussi me porter garant du travail effectué par les représentants canadiens, non seulement à New York et à Genève, mais aussi dans toutes les autres parties du monde où l'ONU et ses institutions mènent leurs activités.

Mes souvenirs sont de nature plus personnelle. Par exemple, je me rappelle la profonde méfiance que ressentait Howard Green à l'endroit de ses collègues européens et américains, et sa communion d'idées avec les représentants des pays du Tiers monde. Il s'était particulièrement lié d'amitié avec le délégué du Cameroun, qui siégeait à côté de nous à l'Assemblée générale, et c'est ainsi que le Cameroun a été le premier pays d'Afrique francophone où nous avons ouvert une ambassade.

Et comment oublier cette soirée à New York où, après une longue réunion pour rédiger le discours que Paul Martin devait prononcer le lendemain à la séance plénière de l'Assemblée générale, nous avons décidé d'aller dîner dans un restaurant de la Troisième Avenue où l'on servait du poisson. En route vers le restaurant, je dis à M. Martin que le maître d'hôtel était



## *Les Nations Unies :*

## *Souvenirs du temps passé*

*de William H. Barton*

un Canadien originaire de Shediac. Arrivé à destination, M. Martin s'adressa au maître d'hôtel :

— On me dit que vous êtes canadien. Pouvez-vous me nommer le premier ministre?

— Oui, bien sûr! Mike Pearson!

— Connaissez-vous aussi le nom du ministre des Affaires extérieures?

— Je n'en ai pas la moindre idée, je n'ai jamais entendu parler de lui, répondit le maître d'hôtel.

Après cette révélation, Paul fut silencieux pendant deux bonnes minutes!

Pendant notre mandat de 1977-1978 au Conseil de sécurité, nous avons concentré nos efforts sur l'adoption d'un plan pour l'indépendance de la Namibie. Les cinq membres occidentaux du Conseil, le Canada, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les États-Unis, étaient les instigateurs de cette campagne et, dans les couloirs de l'ONU, on leur avait donné le surnom de «bande des cinq». Je l'ai mentionné un jour au cours d'une conversation avec le ministre chinois des affaires étrangères, qui s'est empressé de répliquer : «Ne dites pas "bande des cinq"; dites plutôt "bande des quatre plus un"!»

Les ministres des affaires étrangères participaient activement aux négociations sur la Namibie, et Don Jamieson ne ménageait ni son temps ni ses efforts pour les faire aboutir. En juillet 1978, alors que le Canada assurait la présidence du Conseil de sécurité, celui-ci devait étudier la première d'une série de résolutions visant à mettre nos plans en œuvre. Un certain nombre de ministres des affaires étrangères devaient prendre part à ces délibérations, et M. Jamieson se réjouissait à l'idée de présider la séance. Malheureusement, cette occasion lui fut refusée. Peu de temps avant la réunion, en effet, il apprit que la Reine allait se trouver à Terre-Neuve ce jour-là, et c'est moi qui ai eu l'honneur de présider la séance.

Je ne suis pas prêt non plus d'oublier la visite du pape à New York en 1979, au cours de laquelle le chef du protocole de l'ONU lui a présenté M<sup>me</sup> Macdonald comme mon épouse!

Le bilan de l'activité des ministres, leurs réalisations à titre de leaders politiques passeront à l'histoire. Mais j'ai également eu le privilège de travailler avec un grand nombre d'autres Canadiens très compétents, possédant de grandes qualités de leadership et de fortes personnalités, qui, en leur temps, ont joué un rôle fondamental et déterminant dans l'édification de l'ONU et de ses institutions spécialisées – fonctionnaires de tous les ministères fédéraux, membres des forces armées, fonctionnaires internationaux ou bénévoles redoutables œuvrant pour les organisations non gouvernementales... Bien que leurs contributions n'aient souvent été apportées qu'au prix de grandes difficultés, elles ne survivent malheureusement que dans des dossiers poussiéreux ou dans la mémoire de leurs anciens collègues.

Un grand diplomate canadien, Hume Wrong, a résumé leur attitude dans un discours prononcé à la dernière séance de la Société des Nations, quand celle-ci a passé le flambeau à la toute nouvelle Organisation des Nations Unies : «Le désillusionnement, au sens propre d'absence d'illusions, est une bonne chose. Il devrait nous rendre plus lucides et non pas nous amener à perdre espoir.»

Sans doute est-il vrai que certains hauts fonctionnaires influents à Ottawa toléraient à peine l'ONU. Et pourtant, s'il est un fait qui m'a toujours impressionné, c'est que, presque sans exception, tous les Canadiens que j'ai connus et qui ont participé activement aux travaux de cette organisation croyaient en sa mission et ont essayé de l'améliorer dans la mesure de leurs moyens. Je suis sûr que cette conviction existe toujours aujourd'hui et qu'elle se maintiendra au XXI<sup>e</sup> siècle et au-delà.

Le premier ministre sous lequel j'ai servi fut Mike Pearson [les amis et collègues de Lester B. Pearson l'appelaient souvent Mike]. Ce furent des années passionnantes.

À cette époque, l'OTAN venait à peine d'être créée. En 1956, nous nous trouvions confrontés, presque en même temps, à la révolution hongroise, à la crise du canal de Suez, à l'intervention franco-britannique et à la guerre israélo-arabe. Cherchant une formule pour faire cesser les combats au Moyen-Orient et pour arracher les Britanniques et les Français à leur position intenable, M. Pearson, en collaboration avec le secrétaire général de l'ONU,

Dag Hammarskjöld, proposa la formation d'une force de maintien de la paix. C'était le point de départ d'une honorable tradition de service qui a permis d'atténuer les conséquences de la guerre dans de nombreuses régions du monde. Pour son œuvre, M. Pearson reçut le prix Nobel.

Les Nations Unies ont officiellement vu le jour le 24 octobre 1945. La Chine, la France, l'Union soviétique, le Royaume-Uni et les États-Unis, ainsi que la majorité des autres signataires, avaient déjà ratifié la Charte à ce moment-là. La Charte définit les objectifs des Nations Unies de la façon suivante :

- maintenir la paix et la sécurité internationales;
- contribuer au développement de relations cordiales entre les nations;
- promouvoir la coopération internationale pour la recherche de solutions aux problèmes économiques, sociaux, culturels et humanitaires, ainsi que le respect des droits de la personne.

L'action des Nations Unies se fonde sur un certain nombre de principes fondamentaux :

- tous les États membres sont égaux;
- tous doivent respecter les obligations énoncées dans la Charte;
- les différends qui opposent les États doivent être réglés par des moyens pacifiques;
- un État membre ne doit pas user de la force envers d'autres États membres ni même menacer d'y recourir;
- les États membres doivent prêter assistance aux Nations Unies dans toute action entreprise conformément aux dispositions de la Charte;
- les Nations Unies ne doivent pas intervenir dans les affaires intérieures des États.

L'Organisation des Nations Unies compte 184 États membres à l'heure actuelle.

### **L'Assemblée générale**

Tous les membres de l'ONU siègent à l'Assemblée générale, qui est habilitée à examiner toutes les questions relevant de la Charte. Ses recommandations sont donc l'expression de l'opinion mondiale, mais elles n'ont qu'une valeur morale car l'Assemblée générale ne peut obliger aucun État à agir sur ses recommandations. Les décisions relatives à des questions importantes – paix et sécurité, admission ou expulsion d'un État membre, budget – doivent être prises à la majorité des deux tiers. Pour les autres questions, la majorité simple suffit.

Chaque année, la session ordinaire de l'Assemblée générale s'ouvre le troisième mardi de septembre et dure jusqu'à la mi-décembre. Il arrive aussi que l'on convoque des sessions extraordinaires pour débattre de questions ayant une portée internationale (la famine en Éthiopie, par exemple).

L'Assemblée générale reçoit des rapports de tous les autres organes des Nations Unies, nomme le secrétaire général et les membres d'autres organismes de l'ONU, approuve le budget et dirige les travaux du Secrétariat.

L'Assemblée générale compte six grandes commissions : la Commission des questions de désarmement et questions connexes liées à la sécurité internationale (Première Commission), la Commission économique et financière (Deuxième Commission), la Commission des questions sociales, humanitaires et culturelles (Troisième Commission), la Commission politique spéciale et de décolonisation (Quatrième Commission), la Commission des questions administratives et budgétaires (Cinquième Commission) et la Commission juridique (Sixième Commission).

### **Le Conseil de sécurité**

C'est au Conseil de sécurité que sont traitées les questions relatives à la paix et à la sécurité. Il se compose de 15 membres, dont cinq disposent d'un siège permanent, soit la Chine, la

# 2

*Les organes  
de  
l'ONU*

Les sièges de l'Assemblée générale sont attribués par ordre alphabétique et chaque État dispose d'une voix. Les débats se font en six langues : anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe. Toutes les interventions prononcées dans l'une de ces langues sont traduites simultanément dans les autres.



Chacun des cinq membres permanents du Conseil de sécurité peut bloquer une intervention recommandée par tous les autres membres. Tous ont d'ailleurs usé de ce «pouvoir de veto» à un moment ou l'autre.



Le Canada a siégé au Conseil de sécurité à cinq reprises :

1948-1949  
1958-1959  
1967-1968  
1977-1978  
1989-1990

France, la Russie (qui a pris le siège de l'ex-Union soviétique), le Royaume-Uni et les États-Unis. Les 10 autres membres sont élus par l'Assemblée générale pour un mandat de deux ans.

Le Conseil est en session permanente et ses membres doivent être disponibles 24 heures sur 24, au cas où surviendrait une crise internationale. C'est pour cette raison que chaque membre doit avoir un représentant présent au siège des Nations Unies, à New York, en tout temps. Un État membre ou le secrétaire général peuvent convoquer une réunion du Conseil de sécurité. Même un État non membre peut demander qu'une réunion ait lieu s'il estime que la paix est menacée. Les pays directement concernés par une question soumise au Conseil sont invités à y prendre la parole, mais ils ne peuvent participer au vote des résolutions.

Si la paix est menacée, le Conseil peut décréter contre l'agresseur des sanctions économiques que tous les autres membres de l'ONU sont tenus d'appliquer. Si les sanctions ne suffisent pas à mettre fin à l'acte d'agression, le Conseil de sécurité peut décider d'une action militaire, ce qu'il a fait deux fois seulement au cours de son histoire, soit dans le cas du conflit coréen en 1950 et dans celui de la guerre du golfe Persique en 1990.

Dans la majorité des cas, le Conseil essaie de négocier un cessez-le-feu. Une fois que les combats ont cessé, il peut arriver que l'ONU envoie sur place des forces de maintien de la paix pour séparer les deux parties au conflit.

Le Conseil de sécurité recommande l'admission de nouveaux membres à l'ONU. Ses recommandations portent aussi sur le choix du secrétaire général et sur celui des juges qui siégeront à la Cour internationale de justice.

### **Le Conseil de tutelle**

Le Conseil de tutelle est le seul organisme des Nations Unies dont la charge de travail ait diminué depuis sa création. Le Conseil a été établi pour veiller sur les intérêts de 11 territoires placés sous la tutelle de pays étrangers. Dix de ces territoires ont maintenant accédé à l'indépendance et seul Belau, archipel de l'océan Pacifique situé à quelque 160 km au sud-ouest de Hawaï, reste sous tutelle américaine.

Cinq États membres composent le Conseil de tutelle, soit la Chine, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et la Russie, chacun disposant d'une voix; la majorité des voix est requise pour prendre des décisions.

### **La Cour internationale de justice**

La Cour, qui siège à La Haye (Pays-Bas), est le seul des grands organes des Nations Unies à ne pas se trouver à New York. Ses 15 juges sont élus par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité; ils sont choisis de façon à ce que les principaux systèmes juridiques du monde y soient représentés. Seuls les États membres peuvent porter une question à l'attention de la Cour.

### **Le Secrétariat**

Le Secrétariat des Nations Unies emploie plus de 25 000 personnes dans 163 bureaux répartis partout dans le monde; environ le tiers d'entre elles se trouvent au siège à New York. Ces employés sont originaires de la plupart des États membres de l'ONU : 150 pays ont

des ressortissants qui travaillent au Secrétariat. Les fonctionnaires onusiens fournissent les services qui concrétisent son action et ses programmes. Ils prêtent serment de ne recevoir aucune instruction d'un gouvernement quelconque dans l'exécution de leurs tâches.

Le Secrétariat absorbe environ 65 % du budget total de l'ONU et s'occupe de plus de 2 000 programmes. Le personnel administre les opérations de maintien de la paix, organise des conférences internationales, étudie les tendances économiques et sociales mondiales, prépare des études sur des sujets tels que les droits de la personne, le désarmement ou le développement, fournit des services d'interprétation simultanée et de traduction, et fournit aux médias du monde entier des renseignements sur les Nations Unies.

Actuellement, le Secrétariat publie, bon an mal an, à peu près un milliard de pages de rapports, notes, lettres, documents et communiqués. Les salaires de ses employés sont exonérés d'impôt. À la tête de cette phalange de fonctionnaires internationaux se trouve le secrétaire général.

### **Le Conseil économique et social**

Le Conseil économique et social (ECOSOC) supervise les travaux des institutions spécialisées de l'ONU. Le commerce mondial, le développement, l'industrialisation, les richesses naturelles, les droits de la personne, la condition de la femme, les tendances démographiques, le bien-être social, la science et la technologie, et la prévention des crimes ne sont que quelques-unes des questions qui font partie de son mandat. Pour plus de renseignements sur le Conseil économique et social, voir la section 9.

Le Conseil compte 54 États membres élus, chacun ayant un mandat de trois ans, de sorte que 18 nouveaux membres y siègent tous les ans. Chaque membre dispose d'une voix, et les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents.

*S*i l'ONU n'existait pas, il faudrait l'inventer. »

Stephen Lewis, ancien ambassadeur du Canada auprès des Nations Unies



*L*es secrétaires généraux de l'ONU

1992-	Boutros Boutros-Ghali (Égypte)
1981-1991	Javier Perez de Cuellar (Pérou)
1971-1981	Kurt Waldheim (Autriche)
1961-1971	U Thant (Birmanie)
1953-1961	Dag Hammarskjöld (Suède)
1946-1953	Trygve Lie (Norvège)



*L'*ONU existe afin de refléter la diversité du monde tel qu'il est, d'essayer d'apporter ordre et raison dans cette diversité, et de faire en sorte que la motivation soit l'intérêt commun. Si elle ne représentait qu'un côté ou l'autre des problèmes du monde, elle ne pourrait plus assumer sa véritable fonction. »

U Thant, ancien secrétaire général

**COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

**CONSEIL DE SÉCURITÉ**

**SECRETARIAT**

**CONSEIL DE TUTELLE**

- Grandes commissions et autres comités de session
- Comités permanents et organes ad hoc
- Autres organes subsidiaires et organes apparentés

▲ **UNRWA**  
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

■ **IAEA**  
Agence internationale de l'énergie atomique

▲ **CNUCED**  
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

▲ **CNUEH**  
Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

▲ **FISE**  
Fonds des Nations Unies pour l'enfance

▲ **FNUAP**  
Fonds des Nations Unies pour la population

▲ **HCR**  
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

▲ **INSTRAW**  
Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

▲ **PNUCID**  
Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

▲ **PNUD**  
Programme des Nations Unies pour le développement

▲ **PNUE**  
Programme des Nations Unies pour l'environnement

▲ **UNITAR**  
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

▲ **UNU**  
Université des Nations Unies

▲ **WFC**  
Conseil mondial de l'alimentation

▲ **UNIFEM**  
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

▲ **PAM**  
Programme alimentaire mondial

▲ Centre de commerce international CNUCED/GATT

- **COMMISSIONS TECHNIQUES**
- Commission de la condition de la femme
  - Commission de la population
  - Commission de la science et de la technique au service du développement
  - Commission de statistique
  - Commission des droits de l'homme
  - Commission des stupéfiants
  - Commission du développement durable
  - Commission du développement social
  - Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

- **COMMISSIONS RÉGIONALES**
- Commission économique pour l'Afrique (CEA)
  - Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)
  - Commission économique pour l'Europe (CEE)
  - Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)
  - Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)

• **COMITÉS DE SESSION ET COMITÉS PERMANENTS**

• **ORGANES D'EXPERTS ORGANES AD HOC ET ORGANES APPARENTÉS**

■ **OIT**  
Organisation internationale du Travail

■ **FAO**  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

■ **UNESCO**  
Organisations des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

■ **OMS**  
Organisation mondiale de la santé

Groupe de la Banque mondiale

■ **BIRD**  
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale)

■ **IDA**  
Association internationale de développement

■ **SFI**  
Société financière internationale

■ **AMGI**  
Agence multilatérale de garanties des investissements

■ **FMI**  
Fonds monétaire international

■ **OACI**  
Organisation de l'aviation civile internationale

■ **UPU**  
Union postale universelle

■ **UIT**  
Union internationale des télécommunications

■ **OMM**  
Union météorologique mondiale

■ **OMI**  
Organisation maritime internationale

■ **OMPI**  
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

■ **FIDA**  
Fonds international de développement agricole

■ **ONUDI**  
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

■ **GATT**  
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

- Comité d'état-major
- Comités permanents et organes ad hoc

- Opérations de maintien de la paix

▲ **ONUST**  
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve. Depuis juin 1948

▲ **UNMOGIP**  
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan. Depuis janvier 1949

▲ **UNFICYP**  
Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Depuis mars 1964

▲ **FNUOD**  
Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (Moyen-Orient). Depuis juin 1974

▲ **FINUL**  
Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Depuis mars 1978

▲ **MONUIK**  
Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq Koweït. Depuis avril 1991

▲ **UNAVEM II**  
Mission de vérification des Nations Unies en Angola. Depuis juin 1991

▲ **ONUSAL**  
Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador. Depuis juillet 1991

▲ **MINURSO**  
Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental. Depuis septembre 1991

▲ **FORPRONU**  
Force de protection des Nations Unies. Depuis mars 1992

▲ **ONUSOM**  
Opération des Nations Unies en Somalie. Depuis avril 1992

▲ **ONUMOZ**  
Opération des Nations Unies au Mozambique. Depuis décembre 1992

▲ **MONUG**  
Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie. Depuis août 1993

▲ **MINUHA**  
Mission des Nations Unies en Haïti. Depuis septembre 1993

▲ **MONUL**  
Mission des Nations Unies au Libéria. Depuis septembre 1993

▲ **MINUAR**  
Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda. Depuis juin 1993

▲ Programmes et organismes des Nations Unies (liste uniquement indicative)  
■ Institutions spécialisées et autres organisations autonomes faisant partie du système  
• Autres commissions, comités et organes ad hoc et organes apparentés

*Deuxième section*

## Questions d'actualité



À l'époque de la création des Nations Unies, en 1945, on estimait généralement que les problèmes écologiques n'avaient qu'une portée locale. Peu nombreux, les accords internationaux touchant de près ou de loin à l'environnement se rapportaient à des questions comme la préservation de la faune et de la flore ou à des problèmes frontaliers précis.

La situation a bien changé depuis. Partout dans le monde, on reconnaît désormais que les problèmes écologiques ont une incidence planétaire. Transportés par les vents et les courants océaniques, les polluants aboutissent loin de leur point d'origine. L'importance d'un environnement sain pour la paix, la prospérité et la sécurité, les liens entre la dégradation de l'environnement et la pauvreté sont au nombre des facteurs qui ont amené les pays à joindre leurs efforts pour trouver des solutions à ces problèmes par l'intermédiaire des Nations Unies. Le Canada appuie fermement ces démarches, car il sait que la portée internationale des problèmes écologiques exige une action à l'échelle mondiale.

### **La Conférence de Stockholm**

C'est en 1972 que l'ONU a pris sa première grande initiative dans ce domaine, en patronnant une conférence internationale qui s'est déroulée à Stockholm sous la présidence d'un Canadien, Maurice Strong, premier directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et ancien président de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). La principale conséquence de cette rencontre a été de conférer à l'environnement une place de premier plan parmi les priorités des gouvernements. Juste avant la conférence, de nombreux pays, dont le Canada, avaient créé des ministères de l'environnement chargés de centraliser l'action nationale. Au niveau international, l'ONU mettait sur pied le PNUE, auquel elle confiait un rôle similaire.

Ces actions ont mené à la signature de traités plus généraux et à une intensification de la coopération scientifique et technique dans le domaine de l'environnement. Au cours des années qui ont suivi, la communauté internationale s'est intéressée à une gamme plus vaste de problèmes environnementaux. Le Canada a été au centre des progrès réalisés dans des domaines aussi divers que le changement climatique, les forêts et les pêches.

### **La commission Brundtland**

L'intérêt pour les questions environnementales s'est accru considérablement grâce à la commission mondiale de l'environnement et du développement de l'ONU (dite «commission Brundtland»), qui a terminé ses travaux par la publication d'un important rapport en 1987. C'est la commission Brundtland qui a défini le concept de développement durable : «un développement qui réponde aux besoins de la génération actuelle sans compromettre l'aptitude des générations futures à satisfaire à leurs propres besoins», ce qui exige qu'on prête attention à la dimension aussi bien qualitative que quantitative de la croissance. La prospérité durable découle de l'innovation, de l'utilisation judicieuse des ressources et d'une large participation de tous les membres de la société. Si la croissance se fait au détriment de l'environnement, elle ne peut être durable.

Depuis la publication du rapport de la commission Brundtland, les liens étroits qui existent entre les problèmes environnementaux et économiques sont mieux compris par un plus grand nombre de personnes. Par exemple, maints pays se sont aperçus qu'en ouvrant de nouvelles régions à l'agriculture, ils ont favorisé la déforestation, ce qui a entraîné l'érosion des sols et, dans certains cas, mené à la désertification.

3

*L'environnement*

## Le Sommet de Rio

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), qui s'est déroulée à Rio de Janeiro en juin 1992, se proposait de concilier les priorités environnementales et économiques et d'examiner la dimension sociale du développement durable. Jamais, dans toute l'histoire de l'ONU, on n'avait rassemblé un aussi grand nombre de chefs d'État et de gouvernement. Jamais, non plus, une conférence de ce genre n'avait eu un ordre du jour aussi chargé, puisqu'il comptait plus de 40 points. Là encore, le Canada a joué un rôle clé dans le succès de l'entreprise. Des représentants du gouvernement, du secteur privé et d'organismes non gouvernementaux ont participé activement à la conférence et ont aidé à élaborer des propositions et des initiatives concrètes.

On estime qu'au rythme actuel, la forêt tropicale aura disparu dans 30 ans.



Nous nous trouvons face à des horizons beaucoup plus lointains que la durée de chacune de nos vies. Le processus de réflexion et surtout les initiatives dont nous nous opprêtons à jeter les fondements politiques ici ne seront réalisés ne par nous ni même par nos contemporains. Car nous pouvons continuer à gaspiller les ressources de la planète ou rythme actuel pendant encore quelques décennies. Nous pouvons continuer à vivre, encore pendant quelques années ou quelques décennies, avec les pluies acides qui ne détruisent que graduellement nos forêts, nos lacs, nos merveilles d'architecture et même nous-mêmes. Nous pouvons supporter un réchauffement climatique de quelques degrés, une diminution de la diversité biologique de la planète, la continuation de la pollution de nos eaux, l'accélération de la désertification — et nous aurons toujours des forêts, de l'eau et des ressources naturelles en quantité suffisante. Mais nous devons prendre conscience qu'un jour, lorsque nous aurons cessé d'exister comme individus, il ne sera plus possible de laisser se perpétuer cette situation ou de permettre que toutes ces choses disparaissent, et que finalement la tempête se déchaînera sur la tête des générations futures. Pour elles, il sera trop tard. »

Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de l'ONU, Rio de Janeiro, 1992

Il faut se réjouir de la participation des organismes non gouvernementaux aux travaux de la conférence, car c'était là une victoire importante. Dans le passé, ces groupes œuvraient en marge des négociations de l'ONU, si tant est que leur présence fût tolérée. Le Canada estimait cependant que les décisions prises lors de la CNUED ne pourraient être pleinement appliquées que si tous les secteurs de la société, dans tous les pays du monde, étaient dans le coup. Pour obtenir le concours de tous, il fallait donc que la conférence soit aussi réceptive que possible aux apports des écologistes, des champions du développement, des syndicats, des entreprises, des femmes, des peuples autochtones, des jeunes et d'autres groupes sociaux concernés par les questions environnementales. Ce but a été atteint, et les résultats de la CNUED démontrent la valeur des apports de ces participants.

La CNUED réunissait les dirigeants de plus de cent pays pour les amener à s'entendre sur la Déclaration de Rio, dans laquelle sont énoncés 27 principes généraux relatifs à l'environnement et au développement. Les chefs d'État et de gouvernement ont également approuvé l'Agenda 21, un plan d'action mondial de 800 pages couvrant pratiquement tous les aspects du développement durable. En outre, ils ont signé des conventions internationales aux termes desquelles les pays s'engagent à lutter contre les changements climatiques nocifs et à préserver la diversité biologique.

## Les priorités du Canada

Il arrive souvent, lors de rencontres internationales comme la CNUED, que les pays participants souhaitent voir se régler certaines questions précises au cours des délibérations ou espèrent tout au moins que des progrès en ce sens seront réalisés. C'est ainsi que, du point de vue du Canada, la sensibilisation grandissante au développement durable et la participation aux conférences de ce genre ont aidé à mettre en lumière deux questions importantes.

La première est la nécessité d'améliorer la gestion des pêches à l'échelle mondiale. Les pêches excessives au-delà de la zone d'intérêt économique exclusif de 200 milles du Canada ont incité ce dernier à saisir l'occasion fournie par la CNUED pour attirer l'attention de la communauté internationale sur cette question. Cette démarche a amené un grand nombre de pays à réclamer la mise en place d'un nouveau régime juridique régissant la pêche en haute mer afin de préserver les stocks de poisson et d'assurer la survie économique des personnes qui en dépendent.

La gestion durable des forêts est la seconde question qui préoccupe le Canada au chapitre de l'environnement. Inquiet de la destruction rapide des forêts dans le monde, le Canada a demandé avec instance que soient adoptées des normes cohérentes dans ce domaine. La

CNUED a permis aux participants de trouver des positions communes quant aux principes favorisant une gestion durable des forêts. Depuis lors, elle a servi de base à la poursuite d'efforts de coopération entre pays développés et pays en développement dans les activités forestières.

## La Commission du développement durable

Au Sommet de Rio, les gouvernements et les organisations internationales ont également défini de nouvelles normes pouvant servir à mesurer les progrès dans la poursuite des objectifs du développement durable. L'Assemblée générale des Nations Unies a donné suite à ce succès en créant la Commission du développement durable (CDD). La CDD surveille les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de l'Agenda 21 et d'accords tels que la Déclaration de principes sur les forêts et les conventions sur le changement climatique et sur la biodiversité. Au sein du système de l'ONU, la commission sert de catalyseur pour les actions en matière d'environnement et de développement. Elle est aussi l'instance au sein de laquelle les gouvernements et les spécialistes peuvent examiner les problèmes du développement durable. Et surtout, elle sert de tribune de haut niveau qui permet de maintenir ce dossier en tête des priorités politiques sur la scène mondiale. D'ici à 1997, la CDD examinera à chaque année les progrès réalisés sur les sujets discutés à la CNUED; elle procédera cette année-là à un examen détaillé des progrès accomplis par rapport à tous les engagements pris.

\* \* \*

L'impact le plus puissant de la CNUED est sans doute l'influence qu'elle a eue dans des domaines qui, dans le passé, n'étaient pas considérés comme relevant des préoccupations écologiques. En définissant un nouvel ensemble de priorités internationales, le Sommet de Rio nous a forcés à envisager sous un nouvel angle des questions comme le commerce, les finances, les techniques respectueuses de l'environnement ou l'évolution des habitudes de consommation. Aussi les organismes internationaux et les États prennent-ils des mesures pour modifier leur approche à ces questions, par exemple, en créant des comités spéciaux chargés de l'environnement ou en veillant à ce que des accords précis fassent l'objet d'un examen environnemental minutieux.

Le Canada juge que les interventions en faveur de l'environnement sont un moyen de renforcer les Nations Unies. Étant donné la complexité de ces problèmes et l'importance qu'ils revêtent pour la planète, l'ONU offre ainsi une tribune utile pour amener les pays du monde à trouver des réponses à des questions qui nous concernent tous.

La composition d'une décharge d'enfouissement des déchets

La composition des déchets que l'on trouve dans une décharge typique au Canada est la suivante :

emballages	30,3 %
produits périssables	25,1 %
résidus de jardin	20,1 %
produits non périssables	13,6 %
déchets alimentaires	8,9 %
divers	1,8 %

Les pays industrialisés renferment 22 % de la population mondiale et consomment 80 % des ressources mondiales.



L'exploitation des ressources forestières, qu'on devrait considérer comme l'agriculture au ralenti, est souvent pratiquée hâtivement, sans souci de l'avenir. À l'échelle mondiale, pour chaque arbre planté, on en abat dix; en Afrique, le rapport est d'un pour 29.



Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement

### Principe 1

Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable.

### Principe 25

La paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables.

# JOURNÉES, SEMAINES, DÉCENNIES ET ANNÉES INTERNATIONALES DECLARÉES PAR LES NATIONS UNIES

## JOURNÉES ET SEMAINES DE L' ONU

8 mars	Journée internationale de la femme
21 mars	Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale
À partir du 21 mars	
	Semaine de solidarité avec les peuples en lutte contre le racisme et la discrimination raciale.
22 mars	Journée mondiale de l'eau
23 mars	Journée météorologique mondiale
7 avril	Journée mondiale de la santé
3 mai	Journée internationale des familles
17 mai	Journée mondiale des télécommunications
31 mai	Journée sans tabac
4 juin	Journée internationale des enfants victimes innocentes de l'agression
5 juin	Journée mondiale de l'environnement
26 juin	Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues
11 juillet	Journée mondiale de la population
8 septembre	Journée internationale de l'alphabétisation
Troisième mardi de septembre	
	Journée internationale de la paix (Ouverture de l'Assemblée générale)
Durant la dernière semaine de septembre	
	Journée maritime mondiale
1 <sup>er</sup> octobre	Journée internationale pour les personnes âgées
Premier lundi d'octobre	
	Journée mondiale de l'habitat
Deuxième mercredi d'octobre	
	Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles.
9 octobre	Journée mondiale de la poste
16 octobre	Journée mondiale de l'alimentation
17 octobre	Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté
24 octobre	Journée des Nations Unies
24 octobre	Journée mondiale d'information sur le développement
24-30 octobre	Semaine du désarmement
Semaine du 11 novembre	
	Semaine internationale de la science et de la paix
20 novembre (date variable)	Journée mondiale de l'enfance
20 novembre	Journée de l'industrialisation de l'Afrique
29 novembre	Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien
1 <sup>er</sup> décembre	Journée mondiale du sida
3 décembre	Journée internationale des personnes handicapées
5 décembre	Journée internationale des volontaires pour le développement économique et social
10 décembre	Journée des droits de l'homme

## DÉCENNIES ET ANNÉES DE L' ONU

À l'heure actuelle, 13 décennies internationales se déroulent  
concurrentement; cinq années internationales figurent également au  
calendrier.

1985-1996	Décennie des transports et des communications pour l'Asie et le Pacifique
1988-1997	Décennie mondiale du développement culturel
1990-1999	Décennie des Nations Unies pour le droit international
1990-2000	Quatrième Décennie des transports et des communications en Afrique
1991-2000	Décennie des Nations Unies contre l'abus des drogues
Années 90	Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles
Années 90	Troisième Décennie du désarmement
1993-2002	Deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique
1993-2002	Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés
1993-2003	Troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale
1993-2003	Décennie internationale des populations autochtones
1994	Année internationale de la famille
	Année internationale du sport et de l'idéal olympique
1995	Année des Nations Unies pour la tolérance
	Cinquantième anniversaire des Nations Unies
1996	Année internationale pour l'élimination de la pauvreté
1999	Année internationale des personnes âgées

A peine fondées, les Nations Unies ont porté leur attention sur le désarmement. La toute première résolution adoptée par l'Assemblée générale, le 24 janvier 1946, proposait d'éliminer les engins atomiques et les autres armes de destruction massive. Depuis lors, l'ONU est le principal carrefour pour la négociation et la signature d'accords sur le désarmement.

La fin de la guerre froide a fait naître une nouvelle attitude à l'ONU; les États membres sont désormais disposés à collaborer à la recherche d'un accord sur la limitation des armements. De nombreux organes de l'ONU, depuis le Conseil de sécurité jusqu'aux petits groupes spéciaux, interviennent dans ces dossiers, mais la majorité des initiatives dans le domaine du désarmement sont le fait de trois organismes.

La *Première Commission* de l'Assemblée générale se réunit à New York à l'automne de chaque année; elle rédige des ébauches de résolutions sur le désarmement, qui sont ensuite débattues par l'Assemblée générale.

La *Commission du désarmement des Nations Unies* (CDNU) siège à New York à tous les printemps et examine un nombre limité de questions de façon très détaillée. En 1994, son ordre du jour comprenait notamment le désarmement nucléaire, le rôle de la science et de la technologie et les transferts d'armes internationaux. Ces groupes (la Première Commission et le CDNU) ont pour principale fonction de discuter des questions dont ils sont saisis. Par l'étude et l'échange d'idées, ils en arrivent à des positions communes, à l'expression d'intentions et à des plans d'action.

En revanche, la *Conférence du désarmement* (CD), qui a son siège à Genève, assume un rôle plus pratique car il lui incombe de négocier des traités. Trente-neuf États sont membres de la CD, qui rend compte de ses travaux à l'Assemblée générale et est financée par l'ONU. Toutefois, la CD dresse son propre ordre du jour et elle n'est pas tenue de suivre les recommandations de l'Assemblée générale.

Le désarmement a toujours été un thème central de la participation du Canada à l'ONU; notre pays collabore avec les trois instances des Nations Unies qui s'occupent de cette question à la recherche de solutions aux problèmes dans ce domaine.

### **Non-prolifération des armes nucléaires**

La fin de la guerre froide a transformé les relations internationales. Dès lors que la rivalité entre les superpuissances cessait de dominer les affaires mondiales, rien n'empêchait plus les tensions régionales de s'intensifier. Mais en même temps, il devenait possible de résoudre de nombreux conflits régionaux. Étant donné la relative instabilité qui existe ici et là dans le monde, certains États s'intéressent davantage à la possibilité d'acquérir des armes nucléaires pour garantir leur sécurité. La nécessité d'endiguer la prolifération de ces engins est devenu un objectif primordial de la politique étrangère du Canada et de la plupart de ses partenaires étrangers.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est entré en vigueur en 1970. C'est le principal accord servant à limiter la multiplication des engins nucléaires. Le TNP restreint à cinq le nombre d'États autorisés à mettre au point et posséder des armes nucléaires (les États-Unis, la Russie, le Royaume-Uni, la France et la Chine). Les pays qui n'en sont pas munis s'engagent à renoncer à en acquérir et à permettre à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) d'inspecter leurs installations nucléaires, y compris les centrales

# 4

## *Le désarmement*

Dumbarton Oaks et San Francisco sont des points de départ et non des points d'arrivée. Nous devons chercher à faire en sorte que jamais plus on ne permettra à un agresseur d'abattre un pays après l'autre avant que les nations pacifiques de la terre s'organisent et entreprennent une action concertée contre lui. Si l'histoire des 30 dernières années ne nous a pas appris que cela doit être l'objectif ultime vers lequel nous devons tous tendre, c'est que nous sommes incapables d'apprendre quoi que ce soit.►

«Canada and the San Francisco Conference, 4 June 1945»,  
I. B. Pearson, *Words and Occasions*,  
Toronto, University of Toronto Press,  
1970, pages 65-66.

électriques. Jusqu'à maintenant, plus de 165 pays ont adhéré au traité. En 1995, les pays signataires du TNP se réuniront à New York pour décider s'ils le reconduiront pour une période fixe ou indéfiniment. Le Canada milite ardemment en faveur d'une prolongation de durée indéterminée, car cela garantirait la présence d'un instrument permettant de limiter la prolifération des armes nucléaires.

De concert avec d'autres États, le Canada cherche aussi à renforcer l'aptitude de l'AIEA à déceler les signataires qui violeraient leurs engagements. Il encourage les pays qui n'adhèrent pas encore au traité à le faire. En outre, il s'efforce d'accroître la confiance au sein des régions déchirées par des tensions, car les pays qui n'ont pas à craindre pour leur sécurité seront moins tentés d'acquiescer des armes nucléaires.

### Armes chimiques, biologiques et à toxines

Les armes chimiques et biologiques mutilent et tuent les êtres humains en grand nombre avec une horrible efficacité. Et pourtant, de nombreux pays en possèdent dans leurs arsenaux. Depuis longtemps, le Canada et la Pologne présentent à l'Assemblée générale des résolutions sur la nécessité d'interdire les armes chimiques.

Ces efforts ont porté fruit en janvier 1993, alors que l'ONU a convié les États membres à signer la Convention sur les armes chimiques (CAC), qui avait été négociée à la Conférence du désarmement. La CAC interdit la production, le stockage et l'utilisation des armes chimiques. Cent cinquante pays l'ont signée jusqu'à maintenant, y compris le Canada. Elle entrera en vigueur quand 65 pays l'auront ratifiée, c'est-à-dire quand leurs organes législatifs respectifs l'auront sanctionnée.

Pour être efficaces, les conventions de ce genre doivent s'accompagner d'un mécanisme de vérification sans faille, c'est-à-dire d'un moyen permettant à la communauté internationale de s'assurer que les pays signataires respectent les conditions établies. La vérification incombe à des experts qui inspectent les installations des pays pour confirmer qu'il ne s'y passe rien de suspect. Le Canada n'a pas ménagé les efforts pour renforcer le régime de vérification de la CAC. Celle-ci confère aux inspecteurs un droit d'accès qui n'a pas d'égal dans les traités antérieurs.

L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques a été chargée de mettre la CAC en œuvre, et le Canada contribue à son installation à La Haye (Pays-Bas). Il a signé la Convention de 1972 sur les armes biologiques et à toxines (CABT), qui interdit la mise au point, la production, l'acquisition et le stockage de tels engins. Récemment, notre pays a participé à l'étude menée par un groupe d'experts sur l'élaboration d'un mécanisme de vérification applicable à cette convention. Les suggestions de ce groupe ont fait l'objet d'une conférence qui s'est déroulée à Genève en septembre 1994. Le Canada souhaite qu'un mécanisme de vérification efficace soit institué et cherchera à le faire annexer à la CABT.

### Registre des transferts d'armes de l'ONU

Le Canada se préoccupe beaucoup des armes de destruction massive, mais les armes conventionnelles (balles, grenades, obus...) ne sont pas moins meurtrières. La guerre du golfe Persique, en 1991, a montré les énormes dangers qu'engendrait le stockage d'armes conventionnelles dans les régions où règnent les tensions. Le Canada s'est joint à plusieurs autres pays pendant la session de 1991 de l'Assemblée générale pour tenter de trouver une solution à ce problème.

Ensemble, ces pays ont déposé une résolution sur la création d'un registre à participation volontaire dans lequel seraient inscrits les transferts entre pays d'armes conventionnelles appartenant à sept catégories : chars de combat, véhicules blindés de combat, avions de combat, hélicoptères d'attaque, navires de guerre, systèmes d'artillerie de gros calibre, missiles et lanceurs de missiles.

Dès la première année (1992), 83 pays, dont le Canada, ont contribué au registre. Ce chiffre dépasse de loin le nombre d'adhérents à tout autre mécanisme à participation volontaire de l'ONU dans le domaine militaire.

À l'heure actuelle, le Registre des transferts d'armes ne vise que les armes échangées entre deux ou plusieurs pays. Le Canada voudrait qu'y figurent également les armes acquises et stockées à l'intérieur des pays.

### **Commission spéciale des Nations Unies**

Au début de 1991, les forces des Nations Unies ont infligé une écrasante défaite à l'Iraq, qui avait envahi le Koweït l'année précédente. En vertu de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, l'Iraq a promis de détruire ses armes de destruction massive et ses missiles balistiques. L'ONU a mis sur pied une commission spéciale (CSNU) chargée de veiller à ce que l'Iraq remplisse bien cet engagement. Avec l'aide de l'AIEA, la CSNU a innové en recourant à des techniques de vérification jamais employées jusque-là par l'ONU. La CSNU et l'AIEA sont maintenant prêtes à mettre en œuvre la résolution 715 (1991) du Conseil de sécurité, qui recommande que l'Iraq soit assujéti à un contrôle obligatoire à long terme en vue de s'assurer qu'il se conforme à ses engagements. Le Canada a participé de près aux travaux de la CSNU en lui fournissant l'un de ses commissaires ainsi que de nombreux experts qui ont participé aux inspections.

### **Étude sur la vérification**

Comme on l'a mentionné plus haut, un bon mécanisme de vérification est essentiel pour garantir l'efficacité de tout traité de désarmement. C'est pourquoi le Canada exerce des pressions pour qu'on confie à un groupe d'experts la tâche d'étudier le rôle de l'ONU dans le domaine de la vérification. En 1990, le Canada a présidé un tel groupe, mais comme ses conclusions reposaient sur des recherches menées avant la fin de la guerre froide, une étude de suivi s'imposait.

Le nouveau groupe d'experts, qui poursuit maintenant ses travaux sous la présidence d'un Canadien, essaie de déterminer comment le rôle de l'ONU pourrait se transformer en raison du nouveau climat des relations internationales. Il examine en particulier comment les techniques de vérification pourraient être utiles à l'ONU dans des domaines comme le renforcement de la confiance, le contrôle des conflits et le désarmement. Ce groupe d'experts remettra son rapport à l'Assemblée générale en 1995.

### **Traité sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires**

La plupart des pays dotés d'armes nucléaires en font de temps à autre exploser une à des fins expérimentales, ce qui envoie inévitablement dans l'environnement des radiations et des particules radioactives. Ces essais contribuent également à répandre la conviction que le recours à ces armes reste une option viable pour ceux qui en possèdent.

À l'échelle mondiale, les dépenses militaires se chiffrent à deux millions de dollars US par minute.



On estime que, depuis 1945, les armes conventionnelles ont causé la mort de 40 millions d'êtres humains.

«Une guerre que l'on retarde est une guerre qui n'aura peut-être jamais lieu.»

Floyd Chalmers, éditeur canadien

En janvier 1994, la CD a entamé à Genève des pourparlers en vue d'un traité qui interdirait complètement les essais nucléaires. Le Canada milite ardemment et depuis longtemps en faveur d'un tel traité et il a entrepris d'importantes recherches sur la vérification des essais nucléaires au moyen d'appareils de détection sismique. Les résultats de ces travaux lui ont valu de jouer un rôle de premier plan dans le cadre de la CD. Le Canada estime qu'il faudrait ouvrir le traité à la signature de tous les pays et que l'entente devrait s'accompagner d'un rigoureux régime de vérification. Cependant, la plus grande utilité d'un traité d'interdiction des essais nucléaires sera sans doute symbolique, en ce sens qu'il montrera que les pays dotés d'armes nucléaires sont prêts à ne plus miser autant sur elles que dans le passé.

### **Convention sur l'arrêt de la production de matières fissibles**

Pour fabriquer des armes nucléaires, il faut avoir accès à des matières dites «fissibles», c'est-à-dire des éléments tels que l'uranium ou le plutonium, dont on peut diviser le noyau pour provoquer une explosion massive. La technologie servant à produire les matières fissibles est toutefois difficile à mettre au point.

Depuis longtemps, le Canada présente à l'Assemblée générale une résolution préconisant qu'on mette fin à la production des matières fissibles destinées à la construction d'armes. En 1993, la résolution a été adoptée par consensus.

On a demandé à l'ambassadeur du Canada à la Conférence du désarmement de trouver les moyens de négocier une convention sur l'arrêt de la production des matières fissibles. Le Canada voudrait que ce document vise essentiellement les États qui possèdent déjà des engins nucléaires. Il faudrait aussi qu'on négocie un accord sur la vérification des usines d'enrichissement et de retraitement.

### **Mines terrestres**

On estime qu'entre 85 et 100 millions de mines terrestres sont actuellement déployées dans le monde. La plupart ont été enfouies dans le sol dans le but de terroriser des populations civiles plutôt que de défendre des installations militaires. Le Cambodge est l'un des pays les plus atteints : environ quatre millions de ces engins sont enfouis dans les campagnes. En 1993, les blessures causées par les mines terrestres ont nécessité l'amputation de 300 à 700 bras ou jambes par mois.

La Convention de 1981 sur les armes dites «inhumaines» vise à endiguer l'utilisation des mines terrestres contre les civils, mais elle comporte plusieurs faiblesses : elle ne s'accompagne d'aucun mécanisme de vérification ou de mise à exécution; elle ne s'applique pas aux guerres civiles et autres conflits intérieurs; les dispositions relatives à l'échange de données concernant l'emplacement des mines, une fois les combats terminés, ne sont pas assez élaborées. En outre, seulement 40 pays (dont le Canada) ont ratifié la convention, qui sera soumise à un examen en 1995. Le Canada collaborera alors avec d'autres pays pour améliorer la convention et encourager d'autres États à la ratifier. Le Canada voudrait aussi que soit conclu un accord international sur la limitation des transferts et le stockage des mines terrestres. À la session de 1993 de l'Assemblée générale, le Canada a coparrainé une résolution réclamant l'arrêt des exportations de ces mines.

## L'avenir

Les États membres de l'ONU font avancer les dossiers du désarmement à une cadence inimaginable il y a à peine quelques années. L'ONU leur sert de tribune pour chercher à s'entendre sur des mesures dont la portée s'étend à toute la planète. Elle contribue aussi à créer des outils qui aideront les pays à dissiper leurs craintes en matière de sécurité.

Le Canada va continuer à travailler vigoureusement à la promotion des mesures de désarmement par l'entremise de l'ONU. Son but est d'encourager les pays à moins miser sur les armes et s'en remettre davantage à la coopération pour favoriser la paix et la sécurité internationales.



«Une guerre inévitable, ça n'existe pas! Quand la guerre éclate, c'est que la sagesse humaine a échoué.»

Andrew Bonar Law,  
premier ministre du Royaume-Uni  
(originaire du Nouveau-Brunswick)

# Préambule de la Charte des Nations Unies

*N*OUS, PEUPLES DES NATIONS UNIES, RÉSOLUS

*à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,*

*à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,*

*à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,*

*à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,*

ET À CES FINS

*à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage,*

*à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales,*

*à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun,*

*à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples,*

AVONS DÉCIDÉ D'ASSOCIER NOS EFFORTS POUR RÉALISER CES DESSEINS

*En conséquence, nos gouvernements respectifs, par l'intermédiaire de leurs représentants, réunis en la ville de San Francisco, et munis de pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme, ont adopté la présente Charte des Nations Unies et établissent par les présentes une organisation internationale qui prendra le nom de Nations Unies.*

Les pays qui s'échangent des produits et des services risquent moins de se quereller, et la paix a plus de chances de s'épanouir dans un monde prospère. Ces deux notions ont conduit 23 pays, dont le Canada, à conclure en 1947 l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (connu sous son sigle anglais, GATT).

Près d'un demi-siècle plus tard, en avril 1994, le GATT a mis fin au cycle de négociations commerciales le plus important de son histoire. Les entretiens multilatéraux qui ont eu lieu dans le cadre de l'Uruguay Round représentaient un étape importante vers l'instauration d'un environnement commercial équitable et stable, condition essentielle au développement et à la prospérité de toutes les nations. L'Uruguay Round a produit l'ensemble d'accords commerciaux internationaux le plus complet à ce jour. Les pourparlers ont été longs et difficiles, mais éventuellement fructueux.

### **Libéraliser le commerce mondial**

Dès le début, l'objectif du GATT était de libéraliser le commerce international en abaissant ou supprimant les obstacles à la libre circulation des biens et services entre les pays. Ces entraves avaient été dressées pour protéger l'industrie nationale de la concurrence étrangère : un obstacle tarifaire n'est guère autre chose qu'une taxe qui frappe un produit importé pour en augmenter le prix et le rendre moins compétitif que les biens de fabrication locale. Les obstacles non tarifaires, plus imaginatifs, peuvent prendre la forme de contingents qui limitent l'importation de certains produits, de normes techniques que les producteurs étrangers auront du mal à respecter, de subventions qui rendent les produits de fabrication locale moins coûteux que les produits importés, de règlements douaniers compliqués, et ainsi de suite.

Ces dernières années, le GATT s'efforce aussi de préserver la dimension multilatérale du système commercial mondial. Pour y parvenir, il veille à ce que les accords commerciaux régionaux ou bilatéraux, tel l'Accord de libre-échange nord-américain, ne contredisent pas les obligations des pays membres envers le GATT lui-même.

Au départ, le GATT ne devait pas avoir un caractère permanent, car il n'était qu'un mécanisme temporaire qui devait rester en vigueur jusqu'à la constitution, dans le cadre plus général de l'ONU, d'une Organisation mondiale du commerce. La notion d'organisme commercial permanent s'est toutefois heurtée à l'opposition du Congrès américain, de sorte que les règles provisoires du GATT ont été maintenues. Après huit cycles de négociations commerciales, le GATT est devenu l'organe central régissant les échanges commerciaux à l'échelle mondiale. Bien qu'on ne lui ait jamais conféré officiellement le statut d'organisme spécialisé des Nations Unies, il agit comme tel et entretient des relations étroites avec les autres organes de l'ONU.

### **Réguler la croissance des échanges commerciaux**

La croissance du système du GATT s'explique, en partie tout au moins, par une augmentation spectaculaire de la production mondiale durant les premières décennies de l'après-guerre, augmentation qui s'est traduite par un essor des échanges entre les pays industriels. Ces échanges ont eux-mêmes été simplifiés par la propagation de nouvelles techniques de transport et de communication. La diffusion accrue de l'information, l'amélioration des institutions financières et l'interdépendance grandissante des pays ont aussi contribué à l'expansion du commerce.

Les premiers cycles de négociations du GATT ont permis d'assujettir la croissance des échanges internationaux aux principes de l'économie libérale. Le GATT est ainsi devenu



*Le commerce  
international*

l'organe central chargé de fixer les règles des échanges commerciaux entre les nations et d'en vérifier l'application.

Au milieu des années 70, les accords du GATT avaient éliminé, abaissé ou gelé quelque 80 000 tarifs douaniers en vigueur depuis la Deuxième Guerre mondiale. Il en est résulté une spectaculaire augmentation de 500 % du volume global des échanges internationaux entre 1947 et 1975. Des crises très graves ont secoué le système commercial mondial depuis lors, y compris une récession prolongée et la montée du protectionnisme. Le GATT continue toutefois de tout mettre en œuvre pour minimiser le recours aux tarifs douaniers et à d'autres mesures restrictives.

### **Supprimer les obstacles**

Dans sa lutte contre les entraves au libre-échange, le GATT a défendu plusieurs principes universels, notamment l'octroi réciproque du traitement préférentiel et la réciprocité des échanges, ainsi que l'octroi du traitement national aux biens et services d'origine étrangère. Bref, en vertu des règles du GATT tous les pays doivent transiger d'égal à égal. Pour mettre ces principes en pratique, le GATT remplit diverses fonctions juridiques et institutionnelles. Il surveille les pratiques commerciales des membres et règle les conflits commerciaux qui les opposent. Il leur rappelle les obligations réciproques auxquelles ils ont souscrit en signant les accords du GATT. Enfin, il offre une structure juridique centrale dans le cadre de laquelle les pays peuvent mener des négociations et des consultations.

### **Le Canada, pays commerçant**

Les principes et objectifs du GATT coïncident avec les intérêts de longue date du Canada, dont le commerce représente à peu près un quart du produit intérieur brut et engendre 20 % des emplois. Il est donc nettement dans l'intérêt du Canada que le système commercial international soit assujéti à des règles prévisibles. Il a aussi intérêt à maintenir et renforcer la structure même du GATT. À l'instar d'autres organismes multilatéraux, le GATT a donné aux puissances moyennes comme le Canada la possibilité de poursuivre leurs propres stratégies commerciales et d'influer sur l'évolution des règles qui régissent les échanges commerciaux à l'échelle mondiale. Au demeurant, les règles du GATT protègent le Canada contre les actions des géants économiques que sont les États-Unis, l'Union européenne et le Japon.

Le Canada est un fervent partisan du régime du GATT depuis sa création, à laquelle il a d'ailleurs participé. À une époque plus récente, les discussions qui ont mené au lancement de l'Uruguay Round se sont déroulées à Sault Ste. Marie (Ontario), en juillet 1985, et le Canada a joué un rôle très important dans ces négociations. Pendant les huit années qu'elles ont duré, le Canada a organisé plusieurs réunions importantes du GATT. Signalons notamment le Sommet du G-7 à Toronto et la réunion ministérielle de mi-parcours, qui s'est déroulée à Montréal en 1988. Il y a eu aussi plusieurs rencontres quadripartites avec les États-Unis, l'Union européenne et le Japon, qui sont les principaux partenaires commerciaux du Canada.

### **L'Uruguay Round**

Les accords conclus dans le cadre de l'Uruguay Round couvrent plusieurs questions qui étaient restées en suspens à l'issue des cycles antérieurs, ainsi que de nouveaux problèmes issus de l'évolution de l'économie mondiale. En moyenne, les partenaires commerciaux du Canada réduiront de plus de 30 % les tarifs qu'ils appliquent à tout un ensemble de produits. Au Canada même, les spécialistes des questions commerciales et les chefs d'entreprise

**L**e GATT réunit aujourd'hui plus des deux tiers des pays de la planète. Leurs échanges représentent 80 % du commerce mondial.

conviennent généralement que les nouvelles règles auront pour effet d'accroître sensiblement la compétitivité internationale des secteurs de l'économie en croissance rapide. Le Canada pourra plus facilement trouver des débouchés importants pour les exportations de secteurs tels que l'agriculture, le bois d'œuvre, l'exploitation minière, l'aviation et la technologie des télécommunications, ainsi que pour un nombre grandissant de services. En outre, les nouvelles règles protègent les droits de propriété intellectuelle canadiens dans des domaines comme les logiciels, les livres et les films. Les programmes canadiens de régulation de l'offre de produits laitiers et avicoles sont également protégés.

### L'Organisation mondiale du commerce

L'application des accords de l'Uruguay Round au cours des prochaines années contribuera à rendre le système des échanges internationaux plus robuste. Une nouvelle structure permanente, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), sera mise en place le 1<sup>er</sup> janvier 1995. Elle s'appuiera sur les institutions actuelles du GATT, auxquelles viendront s'ajouter un certain nombre de nouveaux comités. Le nouvel organisme sera doté d'un mécanisme amélioré pour le règlement des différends et d'un nouveau système d'examen des politiques commerciales nationales. On prévoit généralement que ces deux éléments contribueront à renforcer le respect des règles commerciales, aussi bien les nouvelles que celles qui existent déjà.

Le Canada est aux premiers rangs des pays pour lesquels les échanges commerciaux jouent un rôle vital. Il lui importait donc au plus haut point que les négociations multilatérales de l'Uruguay Round se soldent par une victoire, non seulement du point de vue de l'accès accru aux marchés étrangers et du renforcement des règles et institutions commerciales, mais aussi du point de vue de la croissance de l'économie et de l'emploi au pays même.

La réalisation de ces objectifs dépend toutefois de la mise à exécution de deux priorités urgentes, soit l'adoption de lois efficaces par les pays concernés et le remplacement du Secrétariat du GATT par une OMC aux assises solides.

Tout d'abord, les 124 gouvernements qui ont signé l'accord de Marrakech, le 15 avril 1994, doivent le plus tôt possible adopter des lois qui auront pour effet de lui donner réalité. Le Canada, qui a joué un rôle très important dans la mise sur pied de l'OMC, souhaite que celle-ci représente les intérêts de toutes les nations.

Ensuite, le Canada recommande instamment à ses partenaires du G-7 qu'ils fassent en sorte que l'OMC soit assez forte pour guider le système commercial international vers le XXI<sup>e</sup> siècle et résister aux pressions causées par l'incertitude économique et le protectionnisme. Du reste, la nécessité de mener à terme les négociations laissées en suspens dans des domaines comme les services financiers, les télécommunications et les marchés publics exige qu'on donne à l'OMC les moyens d'entreprendre sa mission sans délai.

Les nouvelles priorités commerciales sont dictées par l'intégration croissante des économies nationales. Ce mouvement d'intégration touche aussi aux principales institutions multilatérales et à leur fonctionnement. La création de l'OMC sert ainsi à concrétiser la vision qui présidait aux efforts de reconstruction de l'après-guerre dans le cadre des discussions de Bretton Woods, vision qui englobait un ensemble de règles, de pratiques et d'institutions multilatérales destinées à promouvoir le fonctionnement harmonieux de l'économie mondiale. À cette fin, il importera donc que l'OMC, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques collaborent et harmonisent leurs actions dans leurs aires de responsabilité respectives.

*L*e Canada se classe au 32<sup>e</sup> rang mondial pour ce qui est de la population, mais il se place au huitième rang tant pour les importations que pour les exportations.



*L*e commerce n'a jamais ruiné un pays. »  
Benjamin Franklin



*L*'Organisation mondiale du commerce incarne le constat suivant : le commerce et l'investissement sont des activités mondiales – et c'est nouveau et important. »  
Roy MacLaren, ministre du Commerce international, 1994

## Les cycles de négociations du GATT

			Nombre de pays participants
1947	Genève	tarifs douaniers	23
1949	Annecy	tarifs douaniers	13
1951	Torquay	tarifs douaniers	38
1956	Genève	tarifs douaniers	26
1960-1961	Genève (Dillon Round)	tarifs douaniers	26
1964-1967	Genève (Kennedy Round)	tarifs douaniers et règles antidumping	62
1973-1979	Genève (Tokyo Round)	tarifs douaniers, barrières non tarifaires et accords-cadres	102
1986-1994	Genève (Uruguay Round)		105

Si il est une activité qui, plus que toute autre, évoque la mission de l'ONU dans l'esprit des gens, ce sont les efforts que celle-ci déploie en faveur du maintien de la paix. Et pourtant, cette activité n'est même pas mentionnée dans la Charte des Nations Unies! Le Conseil de sécurité croyait qu'il lui serait possible de concerter les efforts pour assurer la paix et la sécurité dans le monde, mais les choses se sont passées bien autrement.

La rivalité qui opposait les pays de l'Ouest, guidés par les États-Unis, et ceux de l'Est, dirigés par l'Union soviétique, a terni cet idéal d'harmonie. Lorsque le Conseil de sécurité tentait d'intervenir, l'un des cinq membres permanents - le plus souvent l'Union soviétique - usait de son droit de veto pour contrer cette action. Malgré cet affrontement constant, l'ONU a pu réaliser certains progrès dans le domaine du maintien de la paix au cours des premières années de son existence.

Les premiers soldats de la paix des Nations Unies étaient des observateurs militaires non armés, postés le long de lignes de cessez-le-feu au Cachemire et au Moyen-Orient. Ce n'est qu'en 1956 qu'on fit appel à des unités organisées, lorsque, durant la crise du canal de Suez, Lester B. Pearson proposa de recourir à des soldats de la paix pour séparer les belligérants après qu'ils eurent accepté un cessez-le-feu.

Le colonel Gamal Abdel Nasser, le dirigeant égyptien, nationalisa le canal de Suez malgré l'opposition du Royaume-Uni et de la France, qui protestèrent alors auprès des Nations Unies. Avant même qu'une décision pût être prise, Israël, encouragé par les Britanniques et les Français, attaqua l'Égypte, donnant ainsi aux deux puissances européennes le prétexte voulu pour envoyer des soldats chargés de «garantir la sécurité du canal». M. Pearson, alors ministre des Affaires extérieures du Canada, proposa qu'on envisage de régler le conflit en envoyant une force d'urgence des Nations Unies dont le rôle consisterait à surveiller un cessez-le-feu avec le consentement de toutes les parties. La crise de Suez servit de précédent pour un autre grave conflit, celui du Congo. À maints égards, les efforts de maintien de la paix de l'ONU dans ce pays se modelaient sur l'exemple de l'opération FUNU, qui se déroulait toujours dans la péninsule du Sinaï. La crise du Congo était toutefois plus grave car elle risquait d'entraîner les deux superpuissances dans le conflit. Ces tensions, typiques de la guerre froide, ont façonné la politique canadienne en matière de maintien de la paix durant les années 1949 à 1989.

### **Guerre froide et élaboration de politiques**

Durant la guerre froide, le Canada s'employa à renforcer la stabilité et l'ordre dans les rapports internationaux et à réduire les risques d'affrontement entre les superpuissances. Dans la mesure du possible, il poursuivait ces objectifs dans le cadre des organisations multilatérales, et notamment en participant aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qu'il considérait aptes à réduire les risques d'affrontement entre les États-Unis et l'Union soviétique.

Plusieurs aspects des opérations de maintien de la paix devinrent évidents au cours de cette période :

- le maintien de la paix ne peut pas tout résoudre et il devrait toujours s'accompagner de mesures favorisant le rétablissement de la paix, c'est-à-dire la volonté de régler les causes profondes d'un conflit;
- les missions de maintien de la paix ne pouvaient avoir lieu que là où cela servait les intérêts des deux grandes puissances;
- les forces de maintien de la paix ne pouvaient être déployées sans le consentement du pays d'accueil;
- le recours à la force armée devait être évité;
- les grandes puissances ne participeraient pas directement aux opérations de maintien de la paix.

6

*Le maintien  
de  
la paix*

« Il fallait trouver le moyen de distinguer les soldats de la FUNU de ceux des nombreuses parties au conflit. On a résolu ce problème en proposant de leur donner un couvre-chef bleu, la couleur des Nations Unies. On a d'abord suggéré un béret bleu, et de tels bérets ont éventuellement été distribués aux troupes, mais en novembre il était devenu impossible d'en obtenir d'autres auprès de sources commerciales. C'est alors que quelqu'un a eu une idée brillante : pourquoi ne pas appliquer un émail bleu sur le recouvrement de plastique du casque d'acier des soldats américains? Cette solution s'est avérée très pratique. »

E.L.M. Burns, *Between Arab and Israeli*, Toronto, Clarke, Irwin & Co., 1962, page 237.

D'autre part, le Canada a établi un certain nombre de critères visant à déterminer sa participation à une opération de maintien de la paix :

- que la mission ait un mandat précis et réaliste;
- que les belligérants s'entendent sur un cessez-le-feu ainsi que sur la participation du Canada à cette opération;
- qu'il ait l'assurance que l'opération favorisera la paix et conduira à une solution politique;
- qu'il ait la conviction que sa participation à cette mission ne compromettra pas ses autres engagements;
- que la mission dispose de l'appui nécessaire pour exécuter son mandat et influencer les belligérants; et
- que l'opération reçoive des crédits suffisants et le soutien logistique nécessaire.

### L'après-guerre froide

La fin de la guerre froide a modifié la fonction de maintien de la paix, et ce, de plusieurs façons. Tout d'abord, il y a moins de restrictions quant aux régions où les missions de l'ONU peuvent être envoyées. Les grandes puissances peuvent désormais contribuer aux forces de maintien de la paix – comme elles l'ont fait en ex-Yougoslavie, en Somalie et au Rwanda, par exemple. Par ailleurs, des missions d'un nouveau genre ont été entreprises, qui vont bien au-delà de la surveillance des cessez-le-feu – pour faire en sorte que les secours humanitaires parviennent à ceux qui en ont besoin, par exemple –, et il arrive même qu'on fasse appel à la force militaire. Certaines organisations régionales, notamment l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), participent aujourd'hui aux activités de maintien de la paix.

### L'Agenda pour la Paix

La fin de la guerre froide ne signifie pas pour autant que la paix règne dans le monde. D'anciens conflits frontaliers n'ont jamais été résolus et de nouveaux affrontements, inspirés par des différences ethniques ont fait leur apparition. On craint d'autre part qu'un nombre grandissant de pays ne s'équipent d'armes nucléaires. D'autres menaces pour la paix et la sécurité mondiales – la croissance démographique, le trafic de la drogue, la dégradation de l'environnement et la propagation des maladies, par exemple – appellent des solutions d'urgence. Bref, les Nations Unies ne manqueront pas de travail au cours des années qui viennent.

En réponse à une requête que lui ont fait parvenir les chefs d'État et de gouvernement, le secrétaire général actuel, Boutros Boutros-Ghali, a publié en 1992 un rapport intitulé *L'Agenda pour la paix*. Ce document indique comment l'ONU peut contribuer à la paix et à la sécurité dans le monde, et on y trouve diverses suggestions quant à la manière de réformer l'ONU en vue de lui donner les outils nécessaires pour l'exécution de son mandat. *L'Agenda pour la paix* propose cinq méthodes pour régler les conflits :

- 1 la diplomatie préventive, qui vise à enrayer les conflits avant qu'ils n'éclatent;
- 2 le rétablissement de la paix, qui fait appel à la diplomatie pour mettre fin aux conflits après qu'ils ont commencé;
- 3 le maintien de la paix, qui consiste à envoyer des missions sur le terrain dans le but de faire respecter les cessez-le-feu;
- 4 la consolidation de la paix, qui consiste à établir des structures propres à faciliter le maintien de la paix et à prévenir la reprise des hostilités; et
- 5 l'imposition de la paix, qui peut donner lieu à une intervention militaire.

On convient généralement qu'il vaut mieux éviter les affrontements que d'essayer de réparer les dégâts après le début des hostilités, mais cela exige la présence d'un système de détection

capable de donner l'alerte avant qu'il soit trop tard. C'est pourquoi M. Boutros-Ghali a recommandé qu'on donne à l'ONU les moyens de recueillir plus de données pertinentes. Certains ont proposé que l'ONU ait accès aux données recueillies par les gouvernements nationaux, bien mieux équipés pour les obtenir. Cette suggestion inquiète toutefois certains diplomates, selon qui l'ONU ne devrait pas espionner ses propres membres.

Si elle avait les moyens de détecter d'avance les germes d'un conflit, l'ONU pourrait envoyer des troupes ayant pour mission de dissuader les belligérants d'ouvrir les hostilités. Une telle mesure requerrait l'assentiment des parties concernées. Outre l'envoi de soldats, la diplomatie préventive pourrait aussi comporter une aide humanitaire et des services de conciliation.

Mais que faire lorsque les parties sont résolues à se battre? Le secrétaire général a proposé que soit créée, en vertu de l'article 40 de la Charte des Nations Unies, une force militaire chargée d'imposer la paix. Cette force serait fournie par les États membres et serait entièrement composée de volontaires. Ce serait une force mobile, capable d'entrer en action en quelques heures, alors qu'il faut trois ou quatre mois, aujourd'hui, pour réunir et déployer des forces traditionnelles de maintien de la paix. La force que propose le secrétaire général ne serait pas assez considérable pour s'attaquer aux armées les plus puissantes. Il estime néanmoins qu'elle pourrait être utile lorsque le conflit armé est principalement attribuable à des éléments irresponsables ou lorsque la présence d'une force militaire mieux préparée au combat aurait un effet plus dissuasif qu'une mission de maintien de la paix, munie seulement d'armes légères. Une fois la paix restaurée, il faudrait dépêcher des soldats pour empêcher le retour aux hostilités. M. Boutros-Ghali a proposé la création d'un fonds de roulement qui lui donnerait un accès immédiat aux sommes requises pour mener une mission de maintien de la paix à bon terme. Il a également exprimé le souhait que les États membres tiennent en état d'alerte une partie de leurs forces armées afin de pouvoir intervenir n'importe où, sans délai. De surcroît, les pays maintiendraient un stock de ravitaillements nécessaires à toute opération de ce genre (véhicules, radios, uniformes, génératrices, bâtiments préfabriqués, etc.). Le secrétaire général a aussi proposé qu'on donne aux missions chargées d'observer les cessez-le-feu les moyens de les faire respecter. Trop souvent, le cessez-le-feu est rompu par des factions dissidentes dans l'un ou l'autre camp (ou même dans les deux).

Enfin, M. Boutros-Ghali croit que la signature d'un traité doit être suivie d'efforts en vue de consolider la paix, et qu'il faut pour cela promouvoir la coopération des parties ennemies dans le domaine du développement économique et social. Les échanges éducatifs et culturels aident à surmonter la barrière des préjugés, qui sont souvent à l'origine des conflits. Le secrétaire général souhaite que les Nations Unies consacrent plus de ressources aux pays qui ont besoin d'aide pour établir des institutions démocratiques. Toutes ces suggestions reposent sur la notion de paix sociale, qui revêt autant d'importance que celle de paix stratégique ou politique.

L'*Agenda pour la paix* a suscité de nombreux efforts visant à rendre plus efficaces les opérations de maintien de la paix de l'ONU. Le Canada a pris l'initiative sur un certain nombre de dossiers. Il a été l'hôte d'une réunion de haut niveau, rassemblant des représentants de 24 États venus réfléchir sur les moyens de renforcer les capacités de l'ONU au chapitre du maintien de la paix. Il a aussi participé à des groupes de travail chargés d'examiner divers aspects essentiels des activités onusiennes dans ce domaine, notamment :

- la direction et le contrôle politiques des opérations de maintien de la paix,
- le commandement et la gestion des opérations, et
- la formation et l'instruction du personnel.

Outre ces activités d'ordre plutôt théorique, le Canada s'est également empressé d'appuyer en pratique l'évolution du maintien de la paix en participant au premier déploiement préventif de l'histoire de l'ONU : l'envoi, en 1993, d'une mission dans l'ancienne République yougoslave

## Réflexions sur le drapeau canadien

Durant la crise de Suez, le Canada avait envisagé d'envoyer une unité d'infanterie auprès de la force de maintien de la paix des Nations Unies. L'Égypte s'y opposa, car les uniformes, insignes, drapeaux et noms des régiments canadiens ressemblaient trop à ceux des envahisseurs britanniques : les Égyptiens seraient incapables de croire que les Canadiens étaient impartiaux. C'est ainsi que le personnel de ravitaillement remplaça le personnel d'infanterie au sein du contingent canadien. C'est à la suite de cet épisode que Lester B. Pearson décida que le Canada devait avoir ses propres symboles. Neuf ans plus tard, M. Pearson étant alors devenu Premier ministre, le Canada se dotait d'une marque distinctive, le drapeau à feuille d'érable.

de Macédoine afin d'empêcher la propagation des combats. Jusqu'à présent, il s'agit d'une réussite.

D'autre part, pour remédier aux problèmes structurels qui se posent au Siège, à New York, et notamment au manque de personnel, le Canada a détaché un certain nombre d'experts auprès du Département du maintien de la paix de l'ONU. Le renforcement de ses effectifs et de ses structures a permis à l'ONU de s'acquitter de sa charge de travail, fortement accrue par suite de la multiplication des opérations de maintien de la paix. Enfin, donnant suite à une proposition faite par le ministre Ouellet dans sa déclaration devant l'Assemblée générale en septembre 1994, le Canada a entrepris d'étudier l'opportunité de créer une force d'intervention rapide des Nations Unies.

### Le rôle des organisations régionales

Avec la fin de la guerre froide, les organisations régionales ont pu s'employer directement à améliorer les conditions propices à la sécurité et à la stabilité dans leurs propres sphères d'influence. Le Canada intervient aujourd'hui davantage au sein de groupes régionaux dans des domaines comme le maintien de la paix et la prévention ou le contrôle des conflits.

En Europe, plusieurs organismes sont actifs dans ces domaines : la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et le Conseil de coopération de l'Atlantique Nord (CCAN). L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et l'Organisation des États américains (OEA) rayonnent dans leurs propres régions.

C'est en Europe que ces activités ont fait le plus de progrès et c'est là aussi que le Canada est le plus actif. L'OTAN joue un rôle important dans la FORPRONU, la force de protection des Nations Unies en ex-Yougoslavie. Le CCAN a prévu pour ses États membres quatre exercices de maintien de la paix en 1994. Au sein de la CSCE, six missions de prévention des conflits sont actuellement sur le terrain. Au sein de l'ASEAN, le Canada est membre du Forum régional, un groupe où les principaux pays de la région peuvent discuter des questions de sécurité. Enfin, l'OEA a entrepris une étude systématique des problèmes de sécurité et a établi un comité spécial pour élaborer des mesures propres à favoriser la confiance et à maîtriser les conflits.

L'ex-Union soviétique a aussi eu besoin de missions de maintien de la paix. La Russie a lancé plusieurs opérations de ce genre sans la participation des Nations Unies ou de la CSCE, mais elle voudrait obtenir d'elles ressources et approbation à la fois.

Le Canada participe davantage aux opérations de maintien de la paix depuis quelques années. Il est membre du Groupe des amis d'Haïti, constitué pour faciliter la transition vers la démocratie dans ce pays, aux termes de l'accord de Governors Island. Dans le cadre des pourparlers de paix sur le Moyen-Orient qui se déroulent actuellement, le Canada préside le groupe de travail multilatéral sur les réfugiés et participe à d'autres groupes de travail. Par l'intermédiaire du Conseil de l'Atlantique Nord, il contribue également à l'établissement de la politique de l'OTAN vis-à-vis l'ex-Yougoslavie.

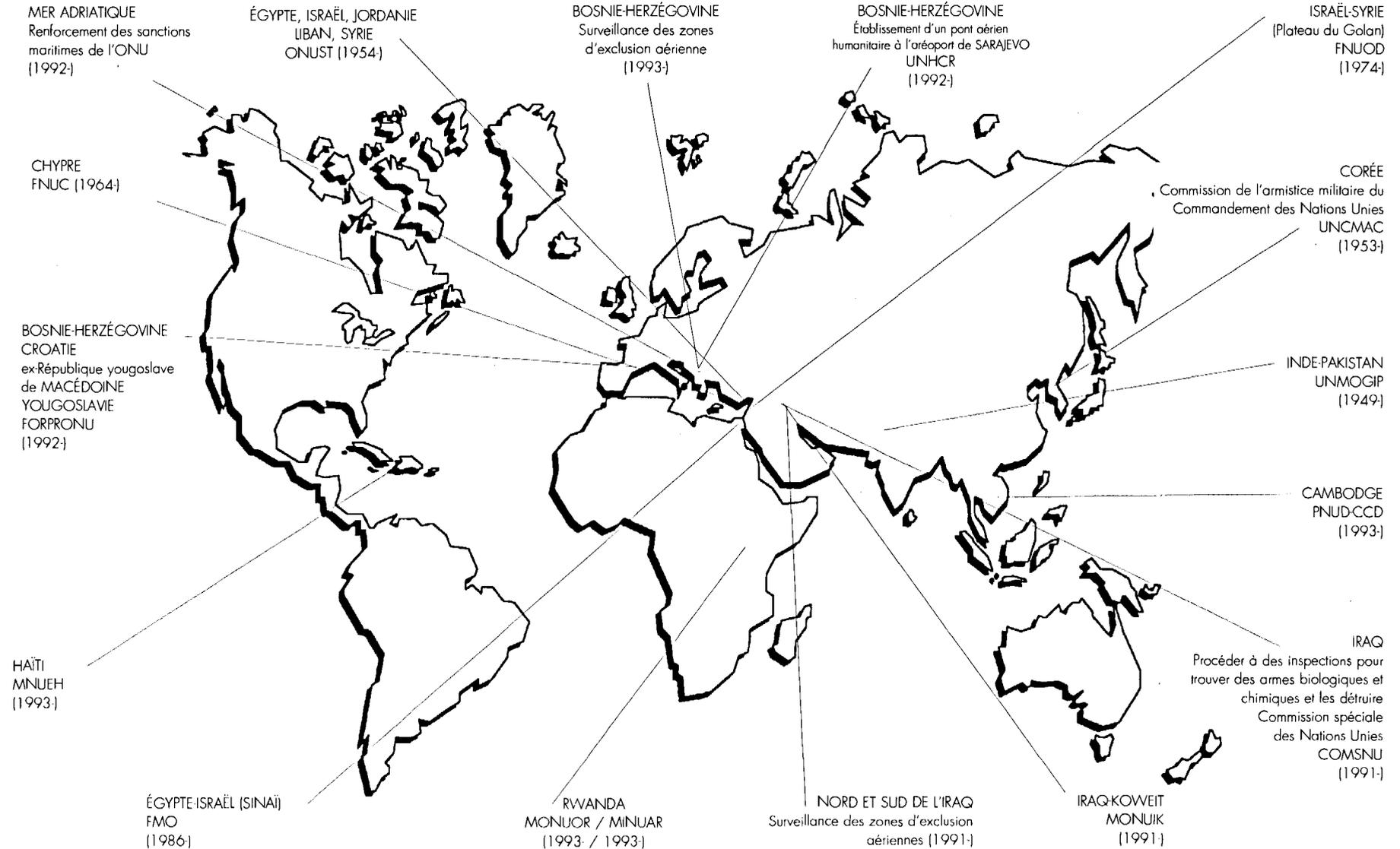
Les défis ne manquent pas. Le Canada continuera de travailler à l'amélioration des activités de maintien de la paix. Il participera à l'élaboration d'un mécanisme pour les opérations de maintien de la paix de la CSCE et à l'établissement de systèmes de sécurité au sein des organisations régionales. Enfin, le Canada a réaffirmé sa détermination à tenir une force de réserve à la disposition des Nations Unies et il s'efforce d'accroître la capacité de réserve de l'ONU.



Comme il fallait éviter la guerre à tout prix, ou presque, il fallait, pour régler les différends internationaux, élaborer une structure supranationale quelconque. Les Nations Unies, succédant à la Société des Nations, représentaient la solution que les hommes d'État du monde avaient adoptée pour créer une telle structure. Quelles que soient les imperfections de cette organisation et quelles que soient les faiblesses qu'elle puisse révéler dans son fonctionnement, l'idéal de la prévention d'une guerre qui détruirait un nombre infini d'hommes-années de réflexion et de travail était là, présent dans la Charte des Nations Unies. Tous ceux qui croyaient à cet idéal, à cette solution pleine de bon sens pour empêcher l'annihilation réciproque, avaient le devoir de faire tout en leur pouvoir pour transformer cette aspiration en réalité. »

E.L.M. Burns, *Between Arab and Israeli*, Toronto, Clarke, Irwin & Co., 1962, page 8.

# OPÉRATIONS CANADIENNES DE MAINTIEN DE LA PAIX EN COURS et OPÉRATIONS CONNEXES



Ministère de la Défense Nationale, octobre 1994

## Missions canadiennes auprès des Nations Unies

### **Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies**

One Dag Hammarskjöld Plaza  
885, Second Avenue  
14<sup>e</sup> étage  
New York, NY 10017  
États-Unis

### **Mission permanente du Canada auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, auprès de la Conférence du désarmement et auprès du Secrétariat du GATT**

1, rue du Pré-de-la-Bichette  
CH-1202 Genève  
Suisse

### **Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation de l'aviation civile internationale**

1000, rue Sherbrooke ouest, pièce 876  
Montréal (Québec)  
H3A 3G4

### **Mission permanente du Canada auprès du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (HABITAT) et Mission permanente du Canada auprès du Programme des Nations Unies pour l'environnement**

B.P. 30481  
Nairobi  
Kenya

### **Délégation permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture**

1, rue Miollis  
F-75015 Paris  
France

### **Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture**

Via Zara 30  
I-00198 Rome  
Italie

### **Mission permanente du Canada auprès des organisations internationales à Vienne**

Office des Nations Unies à Vienne, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Agence internationale de l'énergie atomique,  
Schubertring 10-12  
A-1010 Vienne  
Autriche

En novembre 1989, l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré que les années 90 seraient la Décennie du droit international dans le but de promouvoir l'acceptation et le respect des principes du droit international et de favoriser le règlement pacifique des différends qui opposent les États. L'Assemblée voulait ainsi souligner que le droit international est le meilleur garant de la paix et de la sécurité en ces temps turbulents.

Puissance moyenne, le Canada a toujours mis l'accent sur la paix et la sécurité dans ses relations avec les autres pays. Il y va donc de son intérêt d'aider les Nations Unies à étendre la portée du droit international et à en accroître l'efficacité. Dans un monde où prime le droit, le Canada se trouve sur un pied d'égalité avec les autres nations et les Canadiens peuvent s'adonner à des activités commerciales et culturelles à l'étranger en toute confiance et en toute sécurité.

### **Le droit et les Nations Unies**

Il existe entre les Nations Unies et le droit international des liens riches et complexes. La Charte de l'ONU elle-même est un document juridique international, un traité multilatéral qui est au cœur du système moderne du droit international.

Les historiens font remonter les origines de la Charte à divers efforts entrepris pour établir des lois régissant les relations entre États, efforts qui ont éventuellement abouti à la création de la Société des Nations (SDN) en 1919. On espérait que cette organisation serait garante de la paix internationale, mais la SDN n'a malheureusement pu tenir ses promesses et s'est révélée incapable d'empêcher que n'éclate la Deuxième Guerre mondiale en 1939. Les rédacteurs de la Charte des Nations Unies ont toutefois tiré les leçons de cet échec. Les vainqueurs de la Deuxième Guerre mondiale étaient convaincus que le mandat de l'ONU devait comprendre la poursuite du «développement progressif du droit international et sa codification» (article 13). L'ONU s'est effectivement consacrée à cette tâche au cours de son demi-siècle d'existence et ses efforts ont souvent été couronnés de succès.

Quand la Charte des Nations Unies a été signée en 1945, il existait 130 traités multilatéraux, dont la plupart réunissaient moins de dix signataires. Depuis, l'ONU a, par ses efforts, contribué à la signature de plus de 350 traités multilatéraux. Elle a par ailleurs adopté de nombreuses déclarations dans des domaines aussi divers que les droits de la personne, le droit économique international, le droit de l'espace, les droits des autochtones, les droits de la femme, l'exploitation minière des fonds marins, les services postaux et les télécommunications, le maintien de la paix et l'aide au développement.

### **La Commission du droit international, la Sixième Commission et la Cour internationale de justice**

La Charte de l'ONU et le système des Nations Unies se trouvent au cœur d'un ordre juridique international tout à la fois très vaste, complexe et en voie d'expansion. L'essentiel des efforts de l'ONU dans ce domaine passe par trois organismes. Le premier est la Commission du droit international (CDI), un organisme indépendant qui se réunit une fois par an à Genève. Les 34 juristes indépendants qui en font partie ne représentent aucun gouvernement en particulier. Les travaux de la CDI portent sur la codification des textes de droit actuels au moyen du principal instrument normatif de l'ONU, le traité international.

La liste des réalisations de la CDI est longue. On y trouve la rédaction de traités tels que la Convention sur les relations diplomatiques et la Convention sur les relations consulaires, ainsi que le droit des traités. Ensemble, ces ententes régissent les relations quotidiennes des États entre eux.

# 7

*Le droit  
international*

## **P**acte international relatif aux droits civils et politiques

### Préambule

*Les États parties au présent Pacte,*

*Considérant que, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde,*

*Reconnaissant que ces droits découlent de la dignité inhérente à la personne humaine,*

*Reconnaissant que, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'idéal de l'être humain libre, jouissant des libertés civiles et politiques et libéré de la crainte et de la misère, ne peut être réalisé que si des conditions permettant à chacun de jouir de ses droits civils et politiques, aussi bien que de ses droits économiques, sociaux et culturels, sont créées.*

Le deuxième organisme est la Sixième Commission de l'Assemblée générale, dite Commission juridique. Ce groupe fait rapport à l'Assemblée générale et les personnes qui y siègent représentent leurs gouvernements respectifs. Le Canada participe activement aux travaux de la Sixième Commission, au sein de laquelle il contribue à la rédaction de nouvelles conventions.

L'un des rôles de la Cour internationale de justice (CIJ) consiste à interpréter les textes qui existent déjà. La Cour a son siège à La Haye (Pays-Bas) et se compose de 15 juges issus de divers systèmes judiciaires nationaux.

Un tribunal national peut faire appliquer ses jugements et les décisions qu'il rend peuvent avoir force exécutoire dans d'autres causes similaires. En revanche, les avis émis par la CIJ s'appliquent uniquement au différend sur lequel elle statue et ne sont pas juridiquement obligatoires à l'endroit des États membres qui ne sont pas parties à cette cause. La Décennie du droit international offre l'occasion de promouvoir une adhésion plus large aux décisions de la CIJ.

Les trois organismes susmentionnés sont chargés de l'essentiel des travaux de l'ONU en ce qui concerne le droit international, mais d'autres organismes peuvent intervenir dans son élaboration. Une loi internationale prend naissance lorsque les États membres conviennent de préparer un traité ou une convention qu'ils pourront ratifier par la suite. Parmi les exemples les plus importants de ce processus, citons les ententes sur les droits de la personne, y compris le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

### **L'application du droit international**

À l'intérieur d'un pays, la police peut veiller à l'application des lois. L'efficacité du système juridique international, en revanche, repose sur l'observation volontaire de ses règles par les États membres. Cela ne signifie pas pour autant que l'ONU soit impuissante. Lorsqu'un État membre enfreint les dispositions de la Charte des Nations Unies, des sanctions peuvent être prises contre lui. Ainsi, on demandera aux autres États membres de cesser tout commerce avec le contrevenant. En cas d'échec des sanctions commerciales, l'ONU peut passer à l'action militaire.

La guerre du golfe Persique en est un exemple récent. Après que l'Iraq eut envahi et occupé son voisin, le Koweït, en août 1990, les Nations Unies ont pris des sanctions visant à convaincre Bagdad de faire marche arrière. Ces sanctions s'étant avérées sans effet, le Conseil de sécurité est passé à l'étape suivante. Par la Résolution 668, il autorisait le recours à la force armée pour chasser les troupes iraqiennes du Koweït. Le Canada, favorable à cette intervention, faisait partie de la force multilatérale déployée dans le golfe Persique sous l'égide de l'ONU. En janvier 1991, cette force lançait une attaque contre l'Iraq, qu'elle forçait à évacuer le Koweït.

### **Nouvelles frontières**

Le Canada se trouve depuis longtemps aux premiers rangs des pays qui souhaitent étendre les principes du droit international à de nouveaux domaines, comme l'exploration spatiale ou les droits de la femme. Il poursuit aujourd'hui cette tradition en étudiant de nouvelles initiatives en droit international humanitaire. La Déclaration sur la protection des victimes de guerre en est un exemple. Ce texte vise à établir des moyens d'empêcher l'éruption de nouveaux conflits armés, reconnaît la violence sexuelle commise par les belligérants comme

un crime de guerre et interdit les actes d'agression contre les civils. Un projet de convention sur la protection du personnel des Nations Unies est adjoint à la déclaration. S'il est adopté, les gouvernements seront dans l'obligation de poursuivre ou d'extrader les personnes soupçonnées d'avoir attaqué des soldats de la paix ou des civils travaillant avec eux. Les comités qui ont rédigé ces textes étaient présidés par un Canadien.

Le Canada joue également un rôle à l'égard d'autres domaines du droit international humanitaire. Il participe à la rédaction d'une convention sur certaines armes conventionnelles (qui vise essentiellement à limiter l'utilisation de mines antipersonnel) et à l'élaboration de lignes directrices pour la protection de l'environnement pendant les conflits armés. Le Canada est également favorable à la formation d'un tribunal international chargé d'enquêter sur les crimes de guerre commis dans l'ex-Yougoslavie.

Il y a un domaine d'activité onusienne intense dans lequel le Canada s'est investi de façon toute particulière, soit la renégociation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Ce traité, qui limite la diffusion de la technologie nucléaire et joue un rôle essentiel à l'égard de la paix et de la stabilité de l'ordre international actuel, doit être reconduit en 1995.

Non seulement le Canada ne possède-t-il pas d'arsenal nucléaire, il est même le seul État à avoir renoncé à en posséder un. Il y va donc de son intérêt de faire en sorte que le TNP soit reconduit, et il ne ménage pas ses efforts en ce sens.

### **Le droit de la mer**

La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) est une autre question à laquelle s'intéresse vivement le Canada, intérêt qui remonte d'ailleurs au moment où cette question est apparue à l'ordre du jour de la Commission du droit international. On a dit de cette convention qu'elle est l'exemple le plus complexe de tous les textes de droit élaborés par l'ONU à ce jour. Le Canada a joué un rôle clé dans les premières séries de négociations sur la CNUDM et il a depuis contribué à faire modifier les règles régissant l'exploration des fonds marins, ce qui a rendu la convention plus acceptable aux yeux des grandes nations industrielles.

Le texte modifié de la Convention du droit de la mer de 1982 a été ratifié par 62 États et doit entrer en vigueur en novembre 1994. Le Canada aimerait toutefois que certains aspects de ce document soient renforcés, notamment ceux touchant aux stocks de poissons migrateurs. Le Canada et les Nations Unies collaborent à l'élaboration de nouvelles conventions dans ce domaine.

Dans les années à venir apparaîtront de nouveaux sujets de préoccupation qui devront eux aussi faire l'objet d'accords juridiques internationaux. Le Canada continuera de jouer un rôle de premier plan dans la définition de ces accords et de fonder son action sur le principe de la primauté du droit.



*L*e droit de la mer est très important pour le Canada car celui-ci possède le plus long littoral du monde.

## États membres de l'Organisation des Nations Unies

1946	Afghanistan	1945	Égypte	1945	Libéria	1945	République dominicaine
1945	Afrique du Sud	1945	El Salvador	1990	Liechtenstein	1991	République populaire démocratique de Corée
1955	Albanie	1971	Émirats arabes unis	1991	Lituanie	1993	République tchèque
1962	Algérie	1945	Équateur	1945	Luxembourg	1961	République-Unie de Tanzanie
1973	Allemagne	1993	Érythrée	1993	Macédoine (ex-République yougoslave de)	1955	Roumanie
1993	Andorre	1955	Espagne	1960	Madagascar	1945	Royaume-Uni
1976	Angola	1991	Estonie	1957	Malaisie	1945	Russie (Fédération russe)
1981	Antigua-et-Barbuda	1945	États-Unis d'Amérique	1964	Malawi	1962	Rwanda
1945	Arabie saoudite	1945	Éthiopie	1965	Maldives	1979	Sainte-Lucie
1945	Argentine	1970	Fidji	1960	Mali	1983	Saint-Kitts-et-Nevis
1992	Arménie	1955	Finlande	1964	Malte	1992	Saint-Marin
1945	Australie	1945	France	1956	Maroc	1980	Saint-Vincent-et-les-Grenadines
1995	Autriche	1960	Gabon	1968	Maurice	1976	Samoa
1992	Azerbaïdjan	1965	Gambie	1961	Mauritanie	1975	Sao Tomé et Príncipe
1973	Bahamas	1992	Géorgie	1945	Mexique	1960	Sénégal
1971	Bahreïn	1957	Ghana	1991	Micronésie (États fédérés de)	1976	Seychelles
1974	Bangladesh	1945	Grèce	1993	Monaco	1961	Sierra Leone
1966	Barbade	1974	Grenade	1961	Mongolie	1965	Singapour
1945	Bélarus	1945	Guatemala	1975	Mozambique	1993	Slovaquie
1945	Belgique	1958	Guinée	1948	Myanmar	1992	Slovénie
1981	Belize	1974	Guinée-Bissau	1990	Namibie	1960	Somalie
1960	Bénin	1968	Guinée équatoriale	1955	Népal	1956	Soudan
1971	Bhoutan	1966	Guyana	1945	Nicaragua	1955	Sri Lanka
1945	Bolivie	1945	Haïti	1960	Niger	1946	Suède
1992	Bosnie-Herzégovine	1945	Honduras	1960	Nigeria	1975	Suriname
1966	Botswana	1955	Hongrie	1945	Norvège	1968	Swaziland
1945	Brésil	1991	Îles Marshall	1945	Nouvelle-Zélande	1992	Tadjikistan
1984	Brunéi Darussalam	1978	Îles Salomon	1971	Oman	1960	Tchad
1955	Bulgarie	1945	Inde	1962	Ouganda	1946	Thaïlande
1960	Burkina Faso	1950	Indonésie	1992	Ouzbékistan	1960	Togo
1962	Burundi	1945	Iraq	1947	Pakistan	1962	Trinité-et-Tobago
1955	Cambodge	1945	Iran	1945	Panama	1956	Tunisie
1980	Cameroun	1955	Irlande	1975	Papouasie-Nouvelle-Guinée	1992	Turkménistan
1945	Canada	1946	Islande	1945	Paraguay	1945	Turquie
1975	Cap-Vert	1949	Israël	1945	Pays-Bas	1945	Ukraine
1945	Chili	1955	Italie	1945	Pérou	1945	Uruguay
1945	Chine	1955	Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste	1945	Philippines	1981	Vanuatu
1960	Chypre	1962	Jamaïque	1945	Pologne	1945	Venezuela
1945	Colombie	1956	Japon	1955	Portugal	1977	Viet Nam
1975	Comores	1955	Jordanie	1971	Qatar	1947	Yémen
1960	Congo	1992	Kazakhstan	1945	République arabe syrienne	1945	Yougoslavie
1945	Costa Rica	1963	Kenya	1960	République centrafricaine	1960	Zaire
1960	Côte d'Ivoire	1992	Kirghizistan	1991	République de Corée	1964	Zambie
1992	Croatie	1963	Koweït	1992	République de Moldova	1980	Zimbabwe
1945	Cuba	1966	Lesotho	1995	République démocratique populaire lao		
1945	Danemark	1991	Lettonie				
1977	Djibouti	1945	Liban				
1978	Dominique						

Les Canadiens luttent depuis longtemps, dans le cadre de l'ONU, pour garantir à tous les êtres humains le respect intégral de leurs droits fondamentaux. Nous voyons en effet dans le respect universel des droits de la personne l'un des fondements de la paix et de la prospérité internationales, et c'est là l'un des principes qui animaient les rédacteurs de la Charte de l'Organisation des Nations Unies en 1945.

Une des grandes réalisations de l'ONU consiste à avoir codifié les principes universels des droits de la personne et à avoir mis en place des moyens de les promouvoir et de les protéger. Cela dit, il reste encore beaucoup à faire avant que tous les pays du monde ne les respectent. La nécessité de trouver des moyens plus efficaces de garantir le respect des droits de la personne n'a pas diminué de nos jours et l'application concrète de ces principes universels pose un défi à tous les pays. Le Canada, quant à lui, a relevé ce défi en inscrivant ces principes dans sa constitution et dans sa Loi sur les droits de la personne, et en établissant des commissions nationale et provinciales des droits de la personne.

Les Canadiens admettent volontiers qu'il est certains aspects des droits de la personne qui doivent être améliorés dans leur propre pays. Néanmoins, le Canada a la réputation d'être un des plus vigoureux garants de ces droits dans le monde; il est donc justifié de presser d'autres gouvernements de se conformer aux normes internationales dans ce domaine. Ce qui fait la force de l'ONU, c'est qu'elle réunit des pays qui adhèrent à ces mêmes principes; ce qui fait notre force à nous, c'est que nous nous sommes servis de cette alliance pour promouvoir les droits de la personne à l'échelle planétaire.

### **La Déclaration universelle des droits de l'homme**

Les exemples les plus célèbres de l'action de l'ONU en matière de droits de la personne à ses débuts sont la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui fut rédigée par un Canadien, John Humphrey, et fut adoptée en 1948, et les deux pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels. Ensemble, ces textes constituent la Charte internationale des droits de la personne. Depuis, les Nations Unies ont adopté une soixantaine d'instruments touchant ces questions, y compris la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention contre la torture et la Convention relative aux droits de l'enfant. Le Canada est l'un des signataires de toutes les grandes conventions en matière de droits de la personne.

L'année 1993 a été importante du point de vue des droits de la personne à l'échelle internationale, car elle a été témoin de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, la première depuis 25 ans. Lors de cette rencontre, tous les États membres ont réaffirmé que «tous les droits de l'homme sont universels, indissociables, interdépendants et intimement liés», et qu'«il est du devoir des États, quel qu'en soit le système politique, économique et culturel, de promouvoir et de protéger tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales».

Dans le cadre de cette conférence et de l'Assemblée générale, le Canada a contribué à la création d'un poste de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, dont le mandat est le suivant :

- promouvoir et protéger les droits de la personne et empêcher qu'ils soient violés;
- dispenser une aide financière et technique aux gouvernements à cette fin;
- coordonner les activités relatives aux droits de la personne dans l'ensemble du système des Nations Unies.



*Les droits  
de  
la personne*

## La Commission des droits de l'homme

En avril 1994, le Canada a été élu, pour un troisième mandat consécutif de trois ans, au sein du principal organe chargé de la promotion des droits de la personne dans le cadre des Nations Unies, soit la Commission des droits de l'homme (CDH), organe subsidiaire de l'ECOSOC qui compte 53 membres. Il appartient à la CDH de préparer des projets de déclarations et de conventions qui seront soumis à l'examen de l'ECOSOC et de l'Assemblée générale. La Convention relative aux droits de l'enfant et la Déclaration sur les droits des minorités sont des exemples récents de cette activité. La CDH rédige présentement (à l'initiative du Canada) une déclaration sur le droit de promouvoir les droits de la personne.

La CDH a le pouvoir de se pencher sur la situation relative aux droits de la personne dans un pays particulier. Elle peut aussi, sous réserve de l'approbation de l'ECOSOC, nommer des rapporteurs spéciaux chargés d'examiner la situation dans un pays donné ou d'entretenir avec le gouvernement concerné un dialogue au sujet des droits de la personne. À l'heure actuelle, il existe des rapporteurs spéciaux s'occupant des pays suivants : Myanmar (Birmanie), Afghanistan, Iraq, Guinée équatoriale, Soudan, Salvador, Haïti, l'ancienne Yougoslavie et les Territoires occupés au Moyen-Orient.

L'action du Canada au sein de la CDH vise à donner aux droits de la personne la place qui leur revient au sein du système des Nations Unies, à les faire reconnaître comme un élément indissociable du développement démocratique et économique, et à assurer une application plus efficace des instruments favorisant le respect des droits de la personne.

Lors de la séance de mars 1994 de la CDH, le Canada a présenté divers projets de résolution concernant la nécessité d'intégrer les droits de la femme dans les mécanismes de l'ONU axés sur la promotion des droits de la personne, ainsi que la liberté d'expression et d'opinion. Le Canada a également joué un rôle actif dans les projets de résolution visant la création d'un poste de rapporteur sur l'indépendance du pouvoir judiciaire et le renforcement du Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme. Le Groupe de travail sur les populations autochtones est en train de rédiger une déclaration sur les droits des Autochtones, question qui présente un intérêt évident pour le Canada.

Par l'entremise de la CDH, le Canada a joué un rôle actif à l'égard des programmes d'aide électorale mis en œuvre par l'ONU. Il a également porté son attention sur les projets d'assistance propices à l'épanouissement des droits de la personne, tels que la création d'un pouvoir judiciaire indépendant dans les pays en développement ou l'aide aux commissions des droits de la personne.

## Questions relatives à la condition féminine

Le Canada et d'autres pays occidentaux accordent également une grande importance à la nomination de rapporteurs ou de groupes de travail qui se penchent sur des «thèmes» précis, dont les questions relatives à la condition féminine. Le Canada participe activement aux travaux de la Commission du statut de la femme (CSF). Cet organe composé de 45 membres se réunit tous les ans à New York. Il prépare à l'intention de l'ECOSOC des rapports sur des questions touchant la promotion des droits de la femme dans les domaines politique, civil, économique, social, éducatif et culturel; il peut soumettre au Conseil des recommandations concernant des problèmes qui, du point de vue du respect des droits de la personne, requièrent une attention immédiate. Le Canada a siégé à la CSF de 1981 à 1992 et il y possède actuellement un statut d'observateur.

**S**elon le rapport annuel de 1994 d'Amnistie Internationale

(une organisation non gouvernementale qui se consacre à la surveillance des infractions aux droits de la personne), la torture, les viols et les assassinats arbitraires se poursuivent dans 141 pays. Le rapport ajoute que les personnes qui militent en faveur des droits et libertés sont parmi celles qui risquent le plus d'être persécutées, car les gouvernements qui cherchent à se créer une image politique acceptable sur la scène mondiale essaient souvent de se débarrasser des critiques susceptibles de ternir cette image. Selon Amnistie Internationale, des dizaines de milliers de prisonniers politiques, dans 61 pays, ont été assassinés en 1993, la plupart d'entre eux au Rwanda et au Burundi, en Afrique centrale. À la fin de 1993, pas moins de 100 000 personnes accusées de délits politiques se trouvaient derrière les barreaux sans avoir subi de procès.



**S**i vous éduquez un homme, vous éduquez une seule personne. Quand vous éduquez une femme, vous éduquez toute la famille.►

Mahatma Gandhi

Le Canada a été l'un des premiers pays à ratifier la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Depuis, les représentants du Canada ont souligné à maintes reprises que les droits de la femme constituent des droits de la personne. Le 8 mars 1993, Journée internationale de la femme, la Commission des droits de l'homme a adopté par consensus la première résolution, présentée par le Canada, visant à intégrer les droits de la femme dans les mécanismes de l'ONU touchant la promotion et la protection des droits de la personne. En décembre 1993, le Canada a joué un rôle de premier plan dans l'adoption, par l'Assemblée générale, de la Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes, qu'il avait mise de l'avant. Puis, en mars 1994, le Canada a obtenu que soit nommé un rapporteur des Nations Unies chargé d'examiner la question de la violence contre les femmes et de «rechercher et obtenir des informations relatives à la violence dirigée contre les femmes, à ses causes et à ses conséquences [...], recommander les mesures à prendre et les moyens à mettre en œuvre [...] pour éliminer la violence contre les femmes, en faire disparaître les causes et remédier à ses conséquences.»

Les interventions en faveur des femmes, dans le cadre de programmes spéciaux ou des programmes réguliers, sont un moyen essentiel de renforcer l'appui aux droits de la personne et à la démocratie. Depuis 1988, tous les projets bilatéraux de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) sont soumis à une évaluation de leurs incidences sur les femmes avant d'être approuvés. L'ACDI a renforcé cette orientation en 1992 afin de mettre en évidence le rôle des femmes comme partenaires égaux dans la prise de décisions et dans le développement durable de leur société. Le Canada est en outre l'un des principaux pays contribuant au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

Par l'entremise de la Commission du statut de la femme, les Canadiens se préparent à la Conférence mondiale sur les femmes, qui aura lieu en 1995.

L'action que poursuit le Canada dans le cadre des Nations Unies consiste à appuyer les pressions internationales visant à convaincre les gouvernements qu'ils doivent respecter les normes relatives aux droits de la personne dans l'intérêt de leurs propres populations et de la communauté mondiale. La réalisation de cet objectif revêt une importance primordiale si l'on veut promouvoir la paix et la sécurité dans le monde et favoriser un climat dans lequel les Canadiens seront mieux en mesure de poursuivre leurs intérêts internationaux.

D'après Amnesty Internationale, en 1992 au moins 500 personnes dans 48 pays sont mortes après avoir été torturées.



En 1992, 903 personnes, provenant de 66 pays, ont fait appel à l'aide du Canadian Centre for Victims of Torture.



# *Déclaration universelle des droits de l'homme*

## *Préambule*

*Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde,*

*Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme,*

*Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression,*

*Considérant qu'il est essentiel d'encourager le développement de relations amicales entre nations,*

*Considérant que dans la Charte les peuples des Nations Unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,*

*Considérant que les États membres se sont engagés à assurer, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales,*

*Considérant qu'une conception commune de ces droits et libertés est de la plus haute importance pour remplir pleinement cet engagement,*

## *L'Assemblée générale*

*Proclame la présente Déclaration universelle des droits de l'homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des États membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.*

L'ONU

à

l'œuvre

---

*Troisième section*



La dépression des années 30 a enseigné des leçons très claires à ceux, Canadiens et autres, qui ont élaboré l'ordre international de l'après-guerre. En particulier, ils reconnaissaient que les privations de l'entre-deux-guerres avaient conduit directement au conflit de 1939-1945. Quand les canons se sont enfin tus, les dirigeants de la planète savaient que la diplomatie créative ou les mesures de sécurité collective ne suffiraient pas à elles seules à garantir la stabilité du monde. La recette d'une paix durable devrait comprendre une bonne dose d'ingrédients économiques et sociaux.

C'est pourquoi les participants à la conférence de San Francisco décidèrent de consacrer un chapitre de la Charte des Nations Unies, le chapitre IX, à la coopération économique et sociale internationale. Ils y donnaient pour mission à l'ONU de chercher des solutions aux problèmes sociaux, économiques et sanitaires, d'œuvrer pour la coopération dans les domaines de la culture et de l'éducation, et de promouvoir le respect universel des droits de la personne. La création du Conseil économique et social des Nations Unies et d'un certain nombre d'institutions spécialisées visait à concrétiser ces objectifs.

### **Champ d'action**

Depuis 1945, le Conseil économique et social s'attaque à un large éventail de problèmes sociaux, économiques et environnementaux qui menacent la stabilité mondiale. Aujourd'hui, plus des trois quarts des activités de l'ONU touchent aux domaines économique et social. Le Conseil réalise ses propres études sur ces questions et formule des recommandations à l'intention de l'Assemblée générale, des institutions spécialisées et des États membres. De plus, il coordonne les efforts de l'ONU avec ceux de plus de 1 000 organisations non gouvernementales (ONG) œuvrant dans les secteurs social, économique, environnemental et autres.

On doit, plus que jamais, élaborer une approche intégrée à la solution de problèmes aussi urgents et divers que la désertification, l'épuisement des ressources essentielles, l'égalité des sexes, la concentration urbaine, les migrations massives, les secours en cas de catastrophe, le commerce international et l'aide au développement.

### **Participation du Canada**

L'apport du Canada aux travaux de l'ONU est considérable, tant dans les domaines social, économique et environnemental que dans ceux des droits de la personne et autres. Il manifeste son soutien par des contributions financières directes, des programmes d'assistance technique et la prestation des services d'experts en planification, gestion et leadership. Du reste, les politiques du Canada en matière de commerce, de développement, de droits de la personne, d'immigration et d'environnement mondial reflètent, dans une large mesure, l'influence de l'activité des Nations Unies dans ces domaines.

Le Canada adhère depuis longtemps aux objectifs économiques et sociaux énoncés dans la Charte de l'ONU, car il est conscient de leur importance cruciale pour la sécurité et le bien-être de la population canadienne et des autres membres de la communauté internationale. La Charte attribue au Conseil économique et social des responsabilités particulières pour la formulation et la coordination des politiques dans ces domaines. C'est pourquoi le Canada joue un rôle très actif au sein de l'ECOSOC et des organismes ayant des objectifs similaires.

9

*Le Conseil  
économique  
et  
social*

Il mérite d'être souligné que bon nombre des dispositions de la Charte relatives au Conseil économique et social sont issues directement des propositions présentées par le Canada à la conférence de San Francisco. Cela démontre le vif intérêt que le Canada portait déjà aux activités des Nations Unies dans le domaine économique et social.



La nouvelle organisation internationale doit donc en venir à penser de moins en moins en termes de force (au singulier) et de plus en plus en termes de forces (au pluriel), c'est-à-dire des forces qui ou bien créent la pauvreté ou bien contribuent au bien-être. Aussi est-ce avec joie que nous accueillons l'octroi au Conseil économique et social de pouvoirs accrus et d'une position plus solide.»

Lester B. Pearson, «Canada and the San Francisco Conference, 4 June 1945», *Words and Occasions*, Toronto, University of Toronto Press, 1970, page 65.

L'apport du Canada aux travaux de l'ONU est en outre renforcé par la présence d'un nombre croissant d'organismes non gouvernementaux canadiens qui, dans le monde entier, participent à la recherche de solutions aux problèmes sociaux, économiques et écologiques.

### Les défis de la réforme

Tout au long de son histoire, l'ECOSOC a dû lutter pour assurer la cohérence des politiques au sein du système économique et social de l'ONU, composé d'un grand nombre d'organismes et de programmes spécialisés et largement autonomes. Par ailleurs, la conjonction de divers événements – la récession des années 70, la crise de l'endettement international qui a marqué la décennie suivante et, plus récemment, l'effondrement des régimes communistes en Europe de l'Est, en Russie et en Asie centrale – a rapidement ramené la nécessité du développement social et économique au centre des préoccupations. Ces développements ont bouleversé à tout jamais l'ordre économique international dans lequel le Conseil économique et social était censé œuvrer et ils ont rendu son travail bien plus difficile. La hausse du nombre de ses membres et la croissance des organismes connexes ont suscité un certain nombre de problèmes, notamment en ce qui concerne la prise de décisions et la détermination des priorités. En outre, la mise en œuvre de certains projets économiques et sociaux se caractérise ici et là par une certaine confusion institutionnelle et par des chevauchements.

Ces lacunes ont mené à la réforme des activités du Conseil économique et social. En novembre 1993, après un débat échauffé, le Canada et les autres membres de l'Assemblée générale ont adopté une résolution sur la réforme de l'ONU. Celle-ci aura une incidence importante sur le Conseil et sur les organismes connexes. En particulier, de nombreux efforts seront mis en œuvre pour éviter les chevauchements et le double emploi entre les organismes de l'ONU. Les fonctions de l'ECOSOC en matière de formulation des politiques, de coordination et d'orientation seront renforcées. Par ailleurs, la prise de décisions dans les principaux organismes, notamment le PNUD, l'UNICEF et le PAM, sera facilitée par la réduction du nombre d'administrateurs et par l'épuration des mandats. Le financement des activités de ces organismes par les membres de l'ONU reste une question importante à régler, et on peut prévoir que le débat sur cette question sera lui aussi très animé.

Ces récentes initiatives ont reçu l'appui du Canada, qui estime qu'elles représentent une première étape positive. Le gouvernement croit que les réformes en cours devraient englober le recentrage des priorités de l'ONU en vue d'accorder plus d'importance à la recherche de solutions aux problèmes sociaux.

Dernièrement, le Canada a proposé de faire du «développement humain durable» l'objectif général des organismes onusiens qui travaillent dans ce domaine. Dans l'idéal, cela amènerait les principaux organes économiques et financiers de l'ONU, y compris le FMI, la Banque mondiale et l'OMC, à tenir davantage compte des questions culturelles et démographiques, ainsi que du rôle des hommes et des femmes. Il faudrait en outre que ces organismes prennent en considération la lutte contre la pauvreté, la satisfaction des besoins fondamentaux et le développement des aptitudes individuelles à l'échelle mondiale. Car ce sont bien là des conditions essentielles à la réalisation de l'ordre mondial stable auquel aspiraient les fondateurs des Nations Unies.

Le Conseil économique et social reconnaît aussi les problèmes mondiaux pressants en organisant des conférences spéciales. Les conférences internationales sur les droits de l'homme (Téhéran, 1968; Vienne, 1993) et sur la condition de la femme (Mexico, 1975; Nairobi, 1985), la Conférence mondiale de lutte contre le racisme et la discrimination

raciale (Accra, 1978), la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994), de même que le Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995), sont de ce nombre. Ces rencontres ont attiré l'attention du monde entier sur des problèmes en voie d'apparition. Elles ont en outre permis d'établir des liens plus solides entre les grands axes de la politique économique et sociale et, grâce à l'aide croissante des ONG, de mobiliser les énergies nationales et internationales pour apporter des solutions aux problèmes. Des conférences qui se dérouleront prochainement à Beijing et à Ankara seront consacrées à l'orientation des politiques démographiques à l'échelle mondiale, à la condition de la femme et à l'habitation.

Le Canada a joué un rôle important à l'égard de certaines conférences organisées par le Conseil économique et social. Ainsi, c'est à Vancouver que s'est tenue «Habitat : la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains», et le Canada a participé de façon étroite à la Conférence de Stockholm sur l'environnement humain en 1972 et, plus récemment, au Sommet de la Terre qui s'est déroulé à Rio de Janeiro en 1992.



«Il est tragique que la pauvreté et la faim persistent dans un monde qui n'a jamais été mieux à même de les éliminer. Cette situation constitue sûrement un reniement du fondement moral et éthique de notre civilisation ainsi qu'une menace à notre survie.»

Maurice Strong,  
secrétaire général de la CNUED,  
au Sommet de Rio, 1992

## Sommet mondial des Nations Unies pour le développement social Copenhague, Danemark, du 6 au 12 mars 1995

Le but du Sommet mondial des Nations Unies pour le développement social (SMDS) est d'attirer l'attention sur la crise du développement social partout dans le monde et d'amener les participants à s'entendre sur des mesures propres à permettre d'y faire face à l'échelle nationale aussi bien qu'internationale. La majeure partie des travaux portera sur trois questions principales:

- faciliter l'intégration sociale, en particulier celle des groupes désavantagés et marginaux;
- alléger et réduire la pauvreté;
- favoriser les emplois productifs.



Certaines autres questions de portée internationale seront également considérées.



## Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes Beijing, Chine, septembre 1995

En septembre 1995, des milliers de femmes de tous les pays du monde participeront à la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, qui doit se dérouler à Beijing. La conférence a pour thème «lutte pour l'égalité, le développement et la paix».



Il importe de se rendre compte que Beijing n'est pas seulement un lieu mais aussi un moment de l'histoire de l'humanité, c'est-à-dire un moment où l'attention du monde entier sera concentrée sur la réalisation de l'égalité pour les femmes. Au Canada même, la conférence servira à mettre de nouveau l'accent sur les questions qui préoccupent les femmes et à réévaluer nos propres priorités.

## Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

Palais des Nations  
8-14, avenue de la Paix  
CH-1211 Genève 10  
Suisse

La CNUCED a été créée en 1964 pour corriger les déséquilibres commerciaux entre les nations riches et développées et les pays plus pauvres et en développement.

L'un de ses principaux programmes concerne les problèmes du commerce des produits primaires – coton, sucre, café, minerais, etc. – qui se trouvent être les principales exportations de la plupart des pays en développement. Le prix mondial de ces produits peut varier énormément, causant ainsi de graves difficultés à ceux qui sont les moins bien armés pour affronter les répercussions d'une chute des cours. La CNUCED s'efforce de garantir aux pays en développement des prix justes et stables pour leurs produits primaires. Elle s'efforce également de les amener à transformer eux-mêmes ces produits avant de les exporter, afin d'en accroître la valeur.

Dans le cadre du GATT, le CNUCED vise à faire baisser les droits de douane et à lutter contre les pratiques commerciales restrictives. Elle aide les pays en développement à obtenir de meilleures conditions de remboursement de leur dette et leur fournit une aide technique.

## Fonds des Nations Unies pour la population

220 East 42nd Street  
New York, NY 10017  
États-Unis

En 1946, les Nations Unies ont créé le premier organisme international chargé de se pencher sur les questions démographiques, soit la Commission de la population du Conseil économique et social, qui avait pour rôle principal de recueillir des statistiques fiables.



# UNFPA

Vingt ans plus tard, l'Assemblée générale décidait que l'ONU devait aider, à leur demande, les pays confrontés à des problèmes de croissance démographique. L'Assemblée précisait toutefois que «la taille de la famille doit être laissée au libre choix de chaque famille».

Le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) fut institué en 1967 grâce aux apports financiers volontaires de divers gouvernements et de sources privées. Le Programme des Nations Unies pour le développement est chargé de la programmation, du budget et de la collecte de fonds du FNUAP. Celui-ci aide les pays moins développés dans leurs efforts de planification démographique et familiale. Ses activités comprennent la prestation de services de planification familiale, des recherches cliniques sur des méthodes de régulation de la fécondité et l'élaboration de politiques en matière de population.

On reconnaît généralement que pour réduire la croissance démographique, il faut

- faire baisser la mortalité infantile et postinfantile;
- intégrer pleinement les femmes au processus du développement;
- mieux distribuer les revenus, la terre, les services sociaux et les ressources;
- offrir aux jeunes des deux sexes une large gamme de possibilités de d'instruire.

# 10

Autres  
programmes  
des  
Nations Unies

L'UNICEF a reçu le prix Nobel de la paix en 1965.



Par deux fois, en 1954 et en 1981, le prix Nobel de la paix a été décerné au HCR pour son travail en faveur des réfugiés.



Signataire de la Convention sur le statut des réfugiés, le Canada a intégré cette définition dans sa Loi sur l'immigration, et il l'a élargie pour y inclure des «catégories désignées» spéciales, qui regroupent les personnes opprimées dans leur propre pays ou forcées de le quitter à la suite d'événements politiques. Ces catégories comprennent les fonctionnaires en poste ou en mission à l'étranger et les prisonniers de guerre, ainsi que les étudiants et les travailleurs migrants qui n'étaient pas des réfugiés en quittant leur pays d'origine mais dont la vie pourrait être en danger s'ils y retournaient parce qu'une guerre ou une révolution a éclaté pendant leur séjour à l'étranger. Bien que le statut de réfugié soit normalement offert à titre individuel, le gouvernement canadien peut aussi l'accorder par «détermination collective», les membres de certains groupes étant alors considérés comme des réfugiés jusqu'à preuve du contraire.

## Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

3 United Nations Plaza  
New York, NY 10017  
États-Unis

C'est en 1946, à la toute première session de l'Assemblée générale, que l'UNICEF a été créé sous le nom de Fonds international des Nations Unies pour le secours de l'enfance. Il avait pour mandat de fournir une aide d'urgence aux enfants victimes de la Deuxième Guerre mondiale. Après 1950, sa mission s'est étendue aux pays en développement.

L'UNICEF s'efforce d'améliorer les conditions de vie des enfants et des mères sur le plan du logement, de l'éducation et de la santé, en mettant l'accent sur la satisfaction des besoins élémentaires. Dans les situations d'urgence, notamment en cas de catastrophe naturelle ou de guerre, le Fonds aide directement les enfants en leur procurant des aliments et des fournitures médicales.



En mettant l'accent sur des questions telles que la vaccination, l'allaitement, la surveillance de la croissance et une méthode de réhydratation orale simple, l'UNICEF a provoqué une quasi-révolution dans le domaine de la survie infantile, et il l'a fait à un coût modeste et en relativement peu de temps.

L'UNICEF est entièrement financé par les contributions volontaires des gouvernements, de particuliers et d'organisations, auxquelles s'ajoutent les recettes provenant d'activités comme la vente de cartes de vœux et les collectes réalisées à l'occasion de la fête de l'Halloween.

Pour guider les travaux de l'UNICEF, les Nations Unies ont adopté la Déclaration des droits de l'enfant en 1959. La déclaration affirme que les enfants ont le droit de

- s'épanouir en santé et de façon normale dans des conditions de liberté et de dignité;
- avoir un nom et de bénéficier de la citoyenneté dès leur naissance;
- être bien nourris et logés et recevoir des services récréatifs et médicaux adéquats;
- recevoir, s'ils sont handicapés, un traitement spécial et des services d'éducation et de soins appropriés;
- grandir dans une ambiance où ils reçoivent de l'affection et sont en sécurité;
- recevoir une éducation;
- être parmi les premiers à être protégés et à recevoir du secours en cas de désastre;
- être à l'abri de toute forme de négligence, de cruauté et d'exploitation;
- être à l'abri de toute forme de discrimination.

## Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

154, rue de Lausanne  
CH-1211 Genève 2  
Suisse

Le Haut Commissariat pour les réfugiés prête à ces derniers une assistance juridique et politique. Il a pour mission de les aider à retourner dans leur pays d'origine ou à se réinstaller à l'étranger. Le HCR protège également les droits des réfugiés en matière d'emploi et d'avantages sociaux, et il leur procure des pièces d'identité et des documents de voyage.

En juillet 1951, les Nations Unies ont réuni 26 États, dont le Canada, afin de rédiger et de signer la Convention sur le statut des réfugiés. Il s'agissait d'aider les personnes qui avaient été déplacées pendant et après la Deuxième Guerre mondiale. Ces réfugiés avaient besoin qu'on leur offre un asile sûr et la possibilité de reconstruire leur vie. Avant l'adoption de la convention, ils pouvaient seulement demander à émigrer dans un autre pays; en cas de refus, ils n'avaient aucun moyen d'assurer leur propre sécurité.



Aux termes de la convention (à laquelle on a ajouté un Protocole relatif au statut des réfugiés en 1967), le réfugié est un individu qui se trouve hors du pays dont il possède la nationalité et qui ne peut ou ne veut se réclamer de la protection de celui-ci parce qu'il craint d'être persécuté en raison de son origine raciale, de sa religion, de son appartenance à un groupe social particulier ou de ses opinions politiques. Cette définition englobe aussi les apatrides qui, se trouvant hors de leur pays d'origine, ne peuvent ou ne veulent y retourner.

La convention exclut toutefois les personnes coupables de crimes contre la paix, de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité. Sont également exclus les individus qui ont commis des crimes non politiques graves dans un pays autre que celui où ils demandent l'asile, ainsi que les personnes coupables d'actes contraires aux objectifs et principes de l'ONU.

Les personnes qui correspondent à la définition générale sont appelées «réfugiés au sens de la convention». Le HCR subvient à leurs besoins les plus urgents, mais il ne les installe pas en permanence, ce soin étant laissé aux différents pays. En 1988, le HCR a offert ses services à plus de 12 millions de réfugiés dans le monde.

En 1992, le Canada a accepté 57 % des personnes qui lui ont demandé à bénéficier du statut de réfugié. Il avait, cette année-là, accueilli 417 344 réfugiés depuis 1959. Leur nombre s'est accru sensiblement ces dernières années. Au début des années 70, le Canada recevait quelque 500 réfugiés par an, tandis que 20 ans plus tard, ce chiffre était passé à plus de 50 000 réfugiés. À l'heure actuelle, l'objectif est d'admettre chaque année approximativement 10 000 réfugiés au sens de la convention.

**P**rogramme alimentaire mondial (PAM)  
426, via Cristoforo Colombo  
I-00145 Rome  
Italie



Le Programme alimentaire mondial est une initiative conjointe de l'ONU et de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). À l'origine, il visait à recueillir les surplus alimentaires dans les régions où la nourriture est abondante et à les distribuer dans les régions où règnent la faim et la pauvreté.

Le PAM s'emploie à favoriser le développement économique et social en apportant une aide alimentaire. Par exemple, dans les pays à faible revenu, les aliments peuvent remplacer en partie la rémunération en espèces des personnes qui collaborent à des projets de développement.

Le développement humain durable est un développement qui non seulement se traduit par une croissance économique, mais qui distribue équitablement ses bénéfices. C'est un développement favorable aux pauvres, à la nature, à l'emploi et aux femmes. En résumé, le développement humain durable met l'accent sur la croissance, mais sur une croissance porteuse d'emplois, respectueuse de l'environnement, habitante et génératrice d'équité. »

Rapport annuel du PNUD, 1993

En 1994, la population mondiale a augmenté de 94 millions pour atteindre 5,6 milliards d'individus.



Au cœur de tout programme visant la population, il y a le bien-être de chaque personne, l'hygiène de la reproduction, ainsi que la liberté de faire des choix informés. Lorsque des femmes et des hommes décident d'assurer leur propre bien-être et celui de leurs enfants, ils jettent les fondations d'un développement équilibré et de la viabilité dans leur existence et dans les générations futures. »

Nafis Sadik, directeur exécutif, FNUAP.



Jamais auparavant la communauté mondiale n'a eu à sa disposition autant de ressources, autant de connaissances et autant de techniques puissantes qui, si elles étaient réorientées dans la bonne direction, pourraient promouvoir une croissance économique soutenue et un développement durable. »

Préambule, Plan d'action de la Conférence internationale des Nations Unies sur la population et le développement.

Grâce au PAM, on peut soulager les besoins alimentaires d'urgence créés par les inondations, les tremblements de terre, les famines ou d'autres catastrophes. Le PAM administre en outre des projets dans les domaines de l'exploitation forestière, de la lutte contre l'érosion des sols, de l'irrigation, de l'assainissement des terres et de l'implantation rurale.

### **P**rogramme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID)

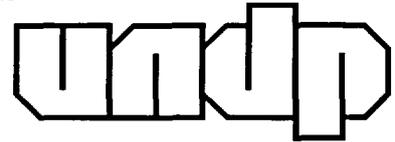
Vienna International Centre  
B.P. 500  
A-1400 Vienne  
Autriche

Le PNUCID emploie des experts et diffuse des renseignements sur la toxicomanie. Il offre une assistance technique aux gouvernements relativement aux différents aspects de cette question.

### **P**rogramme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

1 United Nations Plaza  
New York, NY 10017  
États-Unis

Le PNUD, qui a été constitué en 1965, coordonne les activités de développement menées dans le cadre du système des Nations Unies. Il fournit une aide technique à plus d'une centaine de pays en développement par l'entremise de projets qui sont exécutés principalement par les institutions spécialisées de l'ONU. C'est par le PNUD qu'est acheminée la majeure partie de l'aide multilatérale aux pays en développement. Ses



programmes, qui couvrent toute la gamme des besoins humains, portent sur les cultures et l'élevage, la pêche, l'exploitation forestière et minière, la fabrication, l'électricité, les transports, les communications, le logement et la construction, le commerce et le tourisme, la santé, l'éducation, le développement communautaire, la planification économique et l'administration publique.

Ses trois principaux objectifs sont de renforcer la coopération internationale en vue de favoriser un développement humain durable, d'aider les pays en développement à se doter des capacités nécessaires à un tel développement et d'aider l'ONU à devenir une force unifiée qui se consacre au développement humain durable. À l'heure actuelle, le PNUD administre plus de 5 000 projets de développement.

### **P**rogramme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

P.O. Box 30552  
Nairobi  
Kenya

Le PNUE, qui a été mis en place en 1972, coordonne les activités environnementales des Nations Unies, surveille les changements qui surviennent dans l'environnement, effectue des recherches, organise des colloques et offre des programmes de formation à la préservation de l'environnement. Il conseille et aide les pays en développement en ce qui concerne les aspects environnementaux du développement.

Parmi ses programmes se trouve le Plan Vigie, système d'alerte avancée pour les problèmes écologiques dans le cadre duquel, depuis 1970, on mesure l'atmosphère de la planète et recueille des données qui servent à élaborer des interventions multilatérales.

Le Système mondial de surveillance continue de l'environnement suit de près divers facteurs environnementaux et communique ses observations aux gouvernements. INFOTERRA est un service de références informatisé qui a accès à 20 000 sources de renseignements sur l'environnement. Le Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques fournit des données scientifiques et des renseignements sur les règlements visant les produits chimiques.



### **P**rogramme des Volontaires des Nations Unies

Palais des Nations  
CH-1211 Genève 10  
Suisse

Ce programme a été créé en 1971 dans le but de permettre aux jeunes adultes de consacrer une partie de leur vie au volontariat. Des hommes et des femmes âgés de 21 ans ou plus sont envoyés dans des pays du Tiers monde où ils travaillent à des projets de développement.



Ainsi, un jeune architecte pourra aider à dessiner les plans de maisons qui seront construites avec des matériaux locaux; un arpenteur, à préparer le terrain pour des petits barrages; un enseignant, à alphabétiser des adultes. Le Programme des Volontaires a été mis sur pied pour servir de partenaire opérationnel dans les projets de coopération au développement, à la demande des États membres de l'ONU. Il agit par l'intermédiaire des bureaux locaux du PNUD. Il occupe présentement plus de 2 000 personnes dans des projets à caractère technique, économique ou social.



**Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)**

1702-365, rue Bloor est  
Toronto (Ontario)  
M4W 3L4

**Association canadienne pour les Nations Unies  
et Comité canadien pour le 50<sup>e</sup> anniversaire des  
Nations Unies**

900-130, rue Slater  
Ottawa (Ontario)  
K1P 6E2

**Canadian Committee for UNIFEM**

14-655, chemin Richmond  
Ottawa (Ontario)  
K2A 3Y3

**Commission canadienne pour l'UNESCO**

350, rue Albert  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5V8

**Délégation du Haut Commissariat des Nations Unies  
pour les réfugiés**

401-280, rue Albert  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5G8

**Fonds des Nations Unies pour l'enfance  
(UNICEF Canada)**

443, chemin Mount Pleasant  
Toronto (Ontario)  
M4S 2L8

**Fonds multilatéral aux fins d'applications du protocole  
de Montréal**

1800, avenue McGill College, 27<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H3A 3J6

**Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)**

1000, rue Sherbrooke ouest  
Montréal (Québec)  
H3A 2R2

**Représentant de l'Organisation des Nations Unies pour  
l'éducation, la science et la culture (UNESCO)**

500-56, rue St-Pierre  
Québec (Québec)  
G1K 4A1

**La Société canadienne de santé internationale**

902-170, avenue Laurier ouest  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5V5

**World Food Day Association**

400-176, rue Gloucester  
Ottawa (Ontario)  
K2P 0A6

## Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)

154, rue de Lausanne  
CH-1211 Genève  
Suisse

En 1944, un certain nombre d'économistes et de représentants de gouvernements de plusieurs pays se sont réunis à Bretton Woods, aux États-Unis, pour chercher les moyens de contrôler le système international des échanges commerciaux et des paiements. Ces entretiens ont débouché sur la rédaction de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (également connu sous son sigle anglais, GATT), dont le but est de favoriser les échanges commerciaux libres et non discriminatoires entre les pays.

Depuis 1947, année où 59 pays, dont le Canada, ont signé l'Accord général, huit cycles de négociations se sont succédé sous l'égide du GATT en vue de réduire les tarifs douaniers. En avril 1994 a pris fin une série de négociations très complexes, au terme desquelles il a été convenu d'abaisser de plus de 30 % les tarifs visant divers produits.

Les démarches du GATT en faveur de la libéralisation des échanges reposent sur deux principes : la «réciprocité», ou l'échange mutuel de privilèges dans les négociations commerciales, et le l'octroi du statut de la «nation la plus favorisée», en vertu duquel des réductions tarifaires sont accordées sans condition à tous les autres membres du GATT.

Une fois approuvée par les signataires du GATT, l'Organisation mondiale du commerce deviendra un organisme multilatéral, permanent et efficace, chargé de contrôler la politique commerciale mondiale et de régler les différends entre les États. L'Organisation mondiale du commerce englobera la structure existante du GATT et l'étendra à de nouveaux domaines comme l'investissement et les services liés aux échanges, ainsi que la protection de la propriété intellectuelle.

## Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

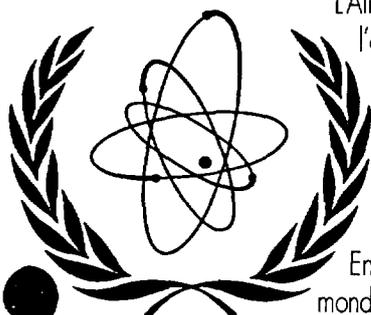
Vienna International Centre  
Wagramer Str. 5  
B.P. 100  
A-1400 Vienne  
Autriche

L'AIEA a pour mandat de favoriser et de guider le développement de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Elle fixe des normes de sécurité pour les centrales nucléaires et s'efforce de protéger l'environnement. Elle encourage l'échange de données scientifiques et techniques relatives à l'énergie nucléaire et offre de l'aide aux États membres.

En 1991, on dénombrait 414 réacteurs nucléaires en activité dans le monde. Entre 1980 et 1991, la production électrique nucléaire mondiale a augmenté de 290 %. Quinze pour cent de l'électricité produite au Canada est d'origine nucléaire, tandis que 62 % provient de l'énergie hydro-électrique.

11

*Les institutions  
spécialisées*



Au cours des 50 dernières années, la Banque mondiale a prêté plus de 300 milliards de dollars (américains) aux pays en développement.

**Banque mondiale (BIRD)**  
1818 H Street N.W.  
Washington, DC 20433  
États-Unis

Issue des accords de Bretton Woods en 1944, la Banque mondiale a été créée pour aider à la reconstruction de l'Europe au lendemain de la guerre, d'où son nom officiel : Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD). Son rôle en Europe ayant par la suite été dévolu au Plan Marshall, les priorités de la Banque ont porté sur les prêts et l'aide technique, en particulier aux pays en développement.



La Banque est financée par les contributions des États membres du monde industrialisé et par des emprunts sur le marché commercial. La BIRD appartient aux 175 pays qui en sont à la fois les emprunteurs et les bailleurs de fonds. Bien qu'elle ne soit pas constituée comme une banque du secteur privé, elle enregistre des bénéfices d'environ un milliard de dollars (américains) par an.

Les prêts sont octroyés directement aux gouvernements ou encore à des entreprises privées à condition que les gouvernements en garantissent le remboursement. La plupart sont assortis de faibles taux d'intérêt et de conditions de remboursement relativement favorables. Les fonds prêtés servent à financer toute une gamme de projets dans des domaines comme l'énergie, l'agriculture et les transports, l'objectif général étant d'améliorer le niveau de vie des pays récipiendaires. Le but principal est de réduire la pauvreté dans les pays les plus pauvres au monde.

**Fonds international de développement agricole (FIDA)**  
107, via del Serafico  
Rome  
Italie

Le FIDA a été créé en 1974 par la Conférence mondiale de l'alimentation afin d'offrir des prêts aux pays en développement désireux de développer leur secteur agricole. Ces prêts s'adressent tout particulièrement aux pays les plus pauvres.

«Le programme de la Banque Grameen, auquel contribue le FIDA, se passe de sûretés. À la place, pour emprunter à la Banque, les paysans sans terre doivent se regrouper par cinq. Il suffit à l'emprunteur de montrer qu'il peut utiliser l'argent (normalement jusqu'à l'équivalent de 50 \$) pour produire une revenu. Les conditions : 13 % par an et remboursement sur 50 semaines.»



## Fonds monétaire international (FMI)

700 19th Street N.W.  
Washington, DC 20431  
États-Unis

Le FMI collabore étroitement avec la Banque mondiale. À l'origine, il avait pour mandat de stabiliser les taux de change, mais il s'est transformé ces dernières années en une institution chargée d'aider les membres à surmonter leurs problèmes d'endettement sur l'étranger.



## Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

1000, rue Sherbrooke ouest  
Montréal (Québec)  
Canada  
H3A 2R2

On trouve aujourd'hui environ 40 000 aérodromes civils dans le monde, plus d'un millier d'entre eux servant à l'aviation civile internationale. Dans plusieurs régions du monde, l'utilisation intensive de l'espace aérien serait impossible sans l'OACI.



Grâce à l'OACI, il est plus sûr et plus facile de voler d'un pays à l'autre. Elle encourage l'application de règles uniformes dans la prestation des services et préconise la simplification des règlements douaniers. Elle dresse des cartes de navigation aérienne, définit les règles de la navigation visuelle et aux instruments à l'intention des pilotes et des équipages, et coordonne l'utilisation des radiofréquences par les aéronefs. L'immigration, la santé publique et la lutte antiterroriste entrent également dans son mandat.

## Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

7, place de Fontenoy  
F-75700 Paris  
France

«Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix.» Cette citation, tirée du préambule de la Charte de l'UNESCO, résume bien la conviction des fondateurs de l'organisation, qui estimaient que l'ignorance des nations les unes envers les autres engendre la méfiance et peut ainsi mener à des conflits armés. Pour combattre ce danger, l'UNESCO encourage la coopération dans les domaines de l'éducation, la culture, les communications et la science.

L'UNESCO s'emploie à faire reculer l'analphabétisme, à promouvoir la diffusion des connaissances scientifiques et à encourager la compréhension mutuelle des peuples au

L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) célèbre son 50<sup>e</sup> anniversaire (1939-1994)



«Le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Organisation de l'aviation civile internationale est un moment de fierté pour toute la famille de l'OACI et pour son personnel. Nous célébrons cet anniversaire le mercredi 7 décembre 1994. L'anniversaire sera marqué dans nos sept bureaux régionaux - Bangkok, Le Caire, Dakar, Lima, Mexico, Nairobi et Paris - et dans le monde entier. Notre organisation et la communauté aéronautique tout entière ont bien des raisons de célébrer. Ces 50 années ont été des années d'évidente et remarquable croissance. Les gros avions que nous utilisons aujourd'hui franchissent des distances beaucoup plus grandes en beaucoup moins de temps que ne le faisaient ceux qui existaient au moment de la fondation de l'OACI. L'industrie du transport aérien transportait neuf millions de passagers en 1945. Le chiffre actuel dépasse largement le milliard et approchera de deux milliards d'ici la fin de la décennie.»

Message de Philippe Rochat,  
secrétaire général de l'OACI

moyen d'échanges dans les domaines de l'éducation et de la culture, ainsi que par le respect de la justice, de la primauté du droit, des droits de la personne et des libertés fondamentales.

L'organisme donne la toute première priorité à son programme d'éducation, dont les trois volets se recourent :

- vers une éducation de base pour tous;
- l'éducation pour le XXI<sup>e</sup> siècle;
- l'action pour le progrès dans l'éducation.



L'UNESCO intervient aussi dans des situations de crise. Ainsi, elle a mis sur pied des écoles à l'intention des jeunes réfugiés arabes déplacés par la guerre au Moyen-Orient.

Fondée à l'occasion d'une conférence tenue à Londres en 1945, l'UNESCO a connu une période de gestation de plus de 25 ans; elle succédait au Comité sur la propriété intellectuelle de la Société des Nations.



En cette année 1994, l'Organisation internationale du travail célèbre son 75<sup>e</sup> anniversaire.

De nombreux artistes ont participé à la création de l'UNESCO, dont Pablo Picasso (artiste espagnol, 1881-1975) et Yehudi Menuhin (violoniste américain, né en 1916).



Depuis 1988, l'UNESCO accorde des bourses à de jeunes artistes afin d'encourager toutes les formes d'art et d'artisanat dans le monde.

### Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

Vienna International Centre  
B.P. 300  
A-1400 Vienne  
Autriche



L'ONUDI aide les pays peu développés à créer de nouvelles industries ou à améliorer celles qui existent déjà. Elle leur offre une assistance technique, des programmes de formation et des services consultatifs. Elle sert en outre de centre d'échange de renseignements, car elle recueille, analyse, publie, normalise et améliore les statistiques industrielles.

### Organisation internationale du travail (OIT)

4, route des Morillons  
Genève  
Suisse

L'OIT a été créée par le Traité de Versailles, en 1919, afin d'améliorer les conditions de travail et les niveaux de vie des travailleurs dans le monde entier. En 1946, elle est devenue une institution spécialisée des Nations Unies. Elle surveille les conditions de travail partout dans le monde et recommande des normes internationales pour ce qui est des salaires, des heures de travail, des vacances, des assurances sociales et d'autres questions intéressant les salariés.



L'OIT réunit des représentants des gouvernements, des syndicats et du patronat dans le but d'améliorer les conditions de travail au moyen de conventions internationales, d'augmenter la productivité de la main-d'œuvre et de promouvoir la justice économique et sociale. Elle fournit également une assistance technique dans des domaines tels que la formation professionnelle et la gestion des entreprises, principalement dans les pays en développement.

Les trois grandes priorités de l'OIT sont la promotion de la démocratie et du tripartisme (coopération entre syndicats, patronat et gouvernement), la lutte à la pauvreté et la protection des travailleurs.

### **O**rganisation maritime internationale (OMI)

4, Albert Embankment  
Londres, SE1 7SR  
Angleterre

L'OMI a pour mandat d'améliorer la sécurité en mer et de faciliter les transports maritimes afin de contribuer à l'expansion du commerce mondial sans discrimination. De plus, elle cherche à mettre un terme aux pratiques commerciales déloyales dans le secteur du transport maritime et lutte contre la pollution des mers causée par les navires. L'OMI fixe les normes en matière de formation et d'accréditation des gens de mer.



### **O**rganisation météorologique mondiale (OMM)

41, avenue Giuseppe Motta  
CH-1211 Genève 2  
Suisse

L'OMM met en place des services de prévision météorologique en s'appuyant sur la collaboration internationale et s'efforce de favoriser l'échange rapide de renseignements météorologiques. Elle a mis sur pied le programme de veille météorologique mondiale (VMM), qui surveille l'évolution des conditions atmosphériques dans le monde.

«Les relevés des réseaux de l'OMM montrent que les polluants qui s'accumulent dans l'atmosphère ou qui sont transportés par cette dernière en altèrent la composition, en modifient l'équilibre radioactif et provoquent des changements dans le climat terrestre. Les polluants nuisent à la santé des êtres humains et des animaux, abîment la végétation et le sol, et attaquent la pierre, le ciment et les métaux. L'appauvrissement de la couche d'ozone,

En 1969, l'Organisation internationale du travail a reçu le prix Nobel de la paix.



Les rangs de la population active mondiale se gonflent chaque année de 43 millions de personnes et, en ces temps où le chômage et le sous-emploi sont à leurs plus hauts niveaux, l'augmentation est nettement plus marquée dans les pays en développement. »

Travail : le magazine de l'OIT.



L'OIT, dont sont membres des pays de toutes les régions du monde, occupe une position idéale pour définir et promouvoir des idées et des méthodes de développement durable dans les secteurs d'activité économique. Cela comprend le renforcement des services d'inspection du travail, des usines et de l'environnement, ainsi que l'amélioration des moyens de consultation entre les associations de salariés, les organisations patronales et les ministères du travail et de l'emploi. »

Maurice Strong

l'épaississement de l'ozone troposphérique (ozone proche de la surface du sol), l'augmentation des émissions de gaz carbonique et des concentrations de méthane, l'acidification des pluies et le déséquilibre radioactif du système énergétique Terre-atmosphère; tous ces changements, mesurés par 160 pays membres – partenaires au sein de l'Organisation météorologique mondiale – sont les reflets directs de l'incidence croissante de l'activité humaine sur l'atmosphère planétaire, sur l'écosystème de la planète Terre.»

Fiche d'information de l'OMM



### **O**rganisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)

34, chemin des Colombettes

CH-1211 Genève 20

Suisse



Les contrefaçons, copies de produits fabriquées illégalement, prennent diverses formes. Il peut s'agir de chaussures de sport Reebok, de disques compacts de Madonna, de logiciels piratés, de montres Rolex, d'ouvrages photocopiés et de milliers d'autres articles.

L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle a pour mandat de protéger le gagne-pain des créateurs de produits, ce qu'elle fait en aidant à promouvoir le respect de leurs conceptions, des droits d'auteur, des brevets et des marques de commerce partout dans le monde.

### **O**rganisation mondiale de la santé

20, avenue Appia

CH-1211 Genève 27

Suisse

Le nom d'Ali Maow Maalin n'est pas exactement sur toutes les lèvres, mais ce cuisinier dans un hôpital somalien allait devenir en 1977 la dernière victime connue de la variole endémique. La campagne qui a mené à la disparition de cette maladie avait été entreprise par l'OMS. Aujourd'hui, l'organisation concentre ses efforts sur la malaria et la poliomyélite.



L'OMS vise à réaliser les meilleurs niveaux de santé possibles pour l'ensemble de la population mondiale. Elle aide à lancer des campagnes en vue d'éliminer des maladies et coordonne les efforts déployés pour enrayer les épidémies. L'OMS forme du personnel de santé de tous niveaux et encourage la recherche médicale internationale. Elle coordonne en outre la stratégie mondiale de prévention et de lutte contre le sida.

En mai 1981, la 34<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la santé a adopté une stratégie mondiale pour contribuer à l'objectif de «la santé pour tous d'ici à l'an 2000». La stratégie a pour but de donner aux habitants de tous les pays accès à des services de santé qui leur permettront de mener une vie productive sur le plan social et économique.

### **O**rganisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Viale delle Terme di Caracalla  
Rome  
Italie

La FAO, qui a vu le jour en 1945, à Québec, est la plus ancienne institution spécialisée de l'ONU. Elle célébrera son 50<sup>e</sup> anniversaire lors de la Journée mondiale de l'alimentation, le 16 octobre 1995, dans la ville de Québec.

Elle aide tous les pays du monde à augmenter le rendement de leurs terres agricoles, de leurs forêts et de leurs pêches, et elle s'efforce d'améliorer l'état nutritionnel des populations. À cette fin, elle encourage l'échange de données sur les nouvelles techniques agricoles et sur les variétés végétales améliorées. Elle lutte contre les épizooties et fournit une aide technique. La FAO s'emploie également à stabiliser les cours mondiaux des produits agricoles.



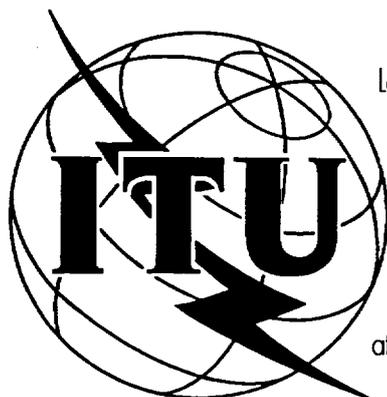
La FAO a pour devise «Fiat panis» : «Qu'il y ait du pain».

### **U**nion internationale des télécommunications (UIT)

Place des Nations  
CH-1211 Genève 20  
Suisse

L'UIT a pour responsabilité d'attribuer toutes les fréquences de radio et de télévision du monde selon un système très rigide. Sans elle, il régnerait un désordre total sur les ondes.

La population suisse poste plus de lettres et de paquets que toute autre population dans le monde, soit 655 par habitant en moyenne en 1988.



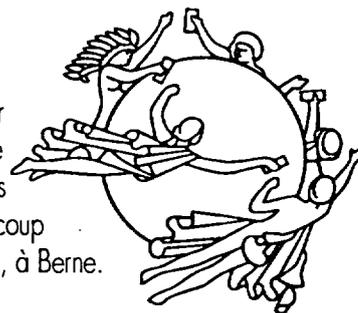
Le spectre électromagnétique par lequel les signaux de la radio et de la télévision sont transmis est plutôt étroit, ce qui confère une grande valeur aux espaces à l'intérieur de cette bande. C'est pourquoi l'UIT tient régulièrement des réunions afin de passer en revue les besoins des États membres et de maintenir ou changer les attributions. L'UIT assure en outre la coordination de tous les modes de télécommunication internationale (téléphone, câble); elle

participe à la définition des paramètres orbitaux des satellites de télécommunication.

### Union postale universelle (UPU)

Weltpoststrasse 4  
B.P. 3000  
Berne 15  
Suisse

L'Union postale universelle (UPU) facilite le transfert du courrier entre les pays. Chaque État membre s'engage à distribuer le courrier provenant de l'étranger en faisant appel aux meilleurs moyens employés pour son courrier intérieur. L'UPU est beaucoup plus ancienne que l'ONU, puisqu'elle a été fondée en 1875, à Berne. Elle est rattachée aux Nations Unies depuis 1947.



## Les Nations Unies au passé, au présent et à l'avenir

Baehr, Peter R., and Leon Gordenker. *The United Nations in the 1990s*.

Bertrand, Maurice. «The Historical Development of Efforts to Reform the U.N.», dans *United Nations, Divided World : The U.N.'s Roles in International Relations*, textes réunis par Adam Roberts et Benedict Kingsbury. Deuxième édition, New York, Oxford University Press, 1993, p. 420-436.

Bourgi, Albert, Jean-Pierre Colin, et coll. «L'ONU entre le renouveau et la crise». *Politique étrangère*, n° 58 (automne 1993), p. 565-695.

Boutros-Ghali, Boutros. «Empowering the United Nations». *Foreign Affairs*, vol. 71 (hiver 1992/93), p. 89-102.

\_\_\_\_\_. «UN Peacekeeping in a New Era : A New Chance for Peace». *The World Today*, vol. 49 (avril 1993), p. 66-69.

\_\_\_\_\_. «Setting a New Agenda for the United Nations». *Journal of International Affairs*, vol. 46 (hiver 1993), p. 289-298.

*Building a New Global Order : Emerging Trends in International Security*, textes réunis par David Dewitt, David Haglund et John Kirton. Toronto, Oxford University Press, 1993. Ouvrage en trois parties : 1) The New International Distribution of Power; 2) The New Transnational Processes; 3) The New Institutions of Global Governance.

Childers, Erskine B. «The Future of the United Nations : The Challenges of the 1990s». *Bulletin of Peace Proposals*, n° 21 (juin 1990), p. 143-152.

Cooper, Andrew F. «Le leadership multilatéral : la dynamique de la politique étrangère du Canada». Dans *La politique étrangère canadienne dans un ordre international en mutation : une volonté de se démarquer?* p. 289-315.

\_\_\_\_\_. «Questions of Sovereignty : Canada and the Widening International Agenda». *Behind the Headlines*, n° 50 (printemps 1993), p. 1-16.

Cox, David et coll. *The Use of Force by the Security Council for Enforcement and Deterrent Purposes : A Conference Report*. Ottawa, Canadian Centre for Arms Control and Disarmament, 1990.

Diamond, Larry. «The Global Imperative : Building a Democratic World Order». *Current History*, n° 93 (janvier 1994), p. 1-7.

Edgren, Gus, et Birgitte Möller. *The Agencies at a Crossroads : The Role of the United Nations Special Agencies*. Stockholm, Nordic U.N. Project, 1990.

El Kouhene, Mohamed. «La souveraineté entre "ordres anciens" et "ordres nouveaux"». *Studia Diplomatica*, vol. 44, n° 3 (1991), p. 63-69.

Gordon, Nancy, et Bernard Wood. «Canada and the Reshaping of the United Nations ». *International Journal*, n° 47 (été 1992), p. 479-503.

# 12

Bibliographie  
choisie

par la Division des services  
de bibliothèque du Ministère  
des Affaires étrangères  
et du Commerce international.  
juillet 1994

Hayes, Geoffrey. «Middle Powers in the New World Order». *Behind the Headlines*, n° 51 (hiver 1993-1994), p. 1-14.

Hindell, Keith. «Reform of the United Nations?» *The World Today*, n° 48 (février 1992), p. 30-33.

Holloway, Steven. «Forty Years of United Nations General Assembly Voting». *Canadian Journal of Political Science*, vol. 23 (juin 1990).

Holmes, Kim R. «New World Disorder : A Critique of the United Nations». *Journal of International Affairs*, vol. 46 (hiver 1993), p. 323-340.

Hudec, Robert E. *Enforcing International Trade Law : The Evolution of the Modern GATT Legal System*. Salem, N.H., Butterworth Legal Publishers, 1993.

\_\_\_\_\_. *World Trade and the Law of GATT : A Legal Analysis of the General Agreement on Tariffs and Trade*. Indianapolis, Bobbs-Merrill, 1969.

*Human Rights in the World Community : Issues and Action*, textes réunis par Richard-Pierre Claude et Burns H. Weston. Deuxième édition, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1992.

Independent Commission on the Future of the United Nations. «Toward Common Goals : Conference Report». Ottawa, The Independent, 1993.

Jacobson, Harold K. «The United Nations System in the Nineties : Opportunities and Challenges». *International Journal*, vol. 45 (automne 1990), p. 765-795.

Johns, Michael. «The United Nations : The World's Lawyer or Cop?» *Freedom Review*, n° 25 (janvier-février 1994), p. 70-73.

Keating, Thomas F. *Canada and World Order : The Multilateralist Tradition in Canadian Foreign Policy*. Toronto, McClelland & Stewart, 1993.

\_\_\_\_\_. «The Future of Canadian Multilateralism». In *Canada Among Nations 1994 : A Part of the Peace*, textes réunis par Maureen Appel Molot et Harald von Riekhoff. Ottawa, Carleton University Press, 1994, p. 55-75.

Knight, W. Andy. «United Nations Structural and Financial Reform». In *Canada Among Nations 1994: A Part of the Peace*, textes réunis par Maureen Appel Molot et Harald von Riekhoff. Ottawa, Carleton University Press, 1994, p. 76-100.

Koetz, Axel G., et Otte. «Crisis and Reform of the UN Development System». *Aussenpolitik*, vol. 43, n° 2 (1992), p. 185-194.

*La politique étrangère canadienne dans un ordre international en mutation : une volonté de se démarquer?* textes réunis par Claude Basset. Québec, Centre québécois de relations internationales, 1992.

Loescher, Gil. *Refugee Movements and International Security*. Coll. «Adelphi Papers», n° 268. Londres, Brassey's (pour l'International Institute for Strategic Studies), 1992.

*Making a Difference? Canada's Foreign Policy in a Changing World Order*, textes réunis par John English et Norman Hillmer. Toronto, Lester Publishing, 1992.

Morrison, Alex. «The Fiction of a U.N. Standing Army». *Fletcher Forum of World Affairs*, n° 18 (hiver-printemps 1994), p. 83-96.

*Peacemaking in the 1990s : A Guide for Canadians*, textes réunis par Thomas L. Perry. West Vancouver, G. Soules Book Publishers, 1991.

Pearson, Geoffrey A. H. *Seize the Day : Lester B. Pearson and Crisis Diplomacy*. Ottawa: Carleton University Press, 1993.

Ramphal, Shridath S. *Our Country, the Planet : Forging a Partnership for Survival*. Washington, Island Press, 1992.

Rau, C. B. «Managing Global Change : A Vision». *The Round Table*, n° 330 (1994), p. 149-167.

Roberts, Adam. «A New Age in International Relations?» *International Affairs*, n° 67 (juillet 1991), p. 509-525.

Rochester, J. Martin. *Waiting for the Millenium : The United Nations and the Future of the World Order*. Columbia, Caroline du Sud, University of South Carolina Press, 1993.

Rosenau, James N. *The United Nations in a Turbulent World*. Occasional papers (International Peace Academy). Boulder, Colorado, Lynne Rienner Publishers, 1992.

Ruggie, John Gerard. «Wandering in the Void : Charting the U.N.'s New Strategic Role». *Foreign Affairs*, vol. 72 (novembre-décembre 1993), p. 26-31.

Runnalls, David, et Aaron Cosbey. *Trade and Sustainable Development : A Survey of the Issues and a New Research Agenda*. Winnipeg, International Institute for Sustainable Development, Institut de recherches en politique publique, 1992.

Sewell, James Patrick. «Si le Canada n'existait pas, l'ONU serait-elle la même?» In *La politique étrangère canadienne dans un ordre international en mutation : une volonté de se démarquer?* p. 265-87.

Sorel, Jean-Marc. *L'ONU et le règlement des crises*. Coll. «Problèmes politiques et sociaux», n° 725. Paris, La Documentation française, 1994.

Stiles, Kendall W., et Maryellen Macdonald. «After Consensus, What? Performance Criteria for the U.N. in the Post-Cold War Era». *Journal of Peace Research*, n° 2 (août 1992), p. 299-311.

Thakur, Ramesh. «The United Nations in a Changing World». *Security Dialogue*, n° 24 (mars 1993), p. 7-20.

*The Greening of World Trade Issues*, textes réunis par Kym Anderson et Richard Blackhurst. New York, Harvester Wheatsheaf, 1992.

*The United Nations and a Just World Order*, textes réunis par Richard A. Falk, Samuel S. Kim et Saul H. Mendlovitz. Coll. «Studies on a Just World Order», n° 3. Boulder, Colorado, Westview Press, 1991.

*United Nations, Divided World : The UN's Roles in International Relations*, textes réunis par Adam Roberts et Benedict Kingsbury. Deuxième édition, New York et Oxford, Oxford University Press et Clarendon Press, 1993.

White, N. D. *Keeping the Peace : The United Nations and the Maintenance of International Peace and Security*. Manchester et New York, Manchester University Press, St. Martin's Press, 1993.

Wirick, Gregory. «Peacekeeping and the United Nations». In *Canada Among Nations 1992-93 : A New World Order?* textes réunis par Fen Osler Hampson et Christopher J. Maule. Ottawa, Carleton University Press, 1992, p. 94-114.

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20040268 6

DOCS  
CA1 EA 94C16 FRE  
Nations unies : guide de reference  
canadien  
43269707